

PARLEMENT DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1996-1997

SEANCE DU JEUDI 22 MAI 1997

COMPTE RENDU INTEGRAL

SOMMAIRE

	Pages —
<i>Excusés.</i>	2
<i>Décès de deux anciens membres du Conseil</i>	2
<i>Reprise du vote resté sans résultat le 21 mai 1997 sur la proposition d'ajournement des travaux</i>	2
Orateur: M. Ducarme.	
<i>Communication du Gouvernement sur les perspectives budgétaires de la Communauté française</i>	
Discussion	2
Orateurs: MM. Ducarme, Van Cauwenberghe, ministre du Budget, des Finances et de la Fonction publique, Ducarme, Van Cauwenberghe, Ducarme, Van Cauwenberghe, Ducarme, Santkin, Drouart, Van Cauwenberghe, Drouart, Antoine, Ducarme, Antoine, Drouart, Antoine, Mme Onkelinx, ministre-présidente du Gouvernement, M. Ducarme, Mme Onkelinx, MM. Ducarme, Hasquin, Ducarme, Mme Onkelinx, MM. Ducarme, Drouart.	
Vote nominatif sur la motion de confiance	25

Présidence de Mme Corbisier-Hagon, Présidente

La séance est ouverte à 10 h 10.

Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.

Mme la Présidente. — Mesdames, messieurs, la séance est ouverte.

EXCUSES

Mme la Présidente. — Ont demandé d'excuser leur absence à la présente séance: MM. Bodson et Bouchat, en mission à l'étranger.

DECES DE DEUX ANCIENS MEMBRES DU CONSEIL

Devant l'assemblée debout, Mme la Présidente prononce les paroles suivantes. — Nous avons appris le décès de M. Basile Risopoulos, ancien sénateur, député honoraire et membre de notre assemblée de 1971 à 1985, où il exerça les fonctions de vice-président du premier Bureau et de chef de groupe en 1974 et 1975.

Avec ce décès, la Communauté française perd un de ses plus ardents défenseurs. Son intelligence, alliée à sa connaissance des dossiers, et son indépendance d'esprit étaient appréciées de tous. Homme d'une grande culture, il avait un souci aigu de défendre la langue française qu'il pratiquait avec élégance. Son engagement en qualité de Président de la Maison de la Francité témoignait de cet attachement. Nous garderons le souvenir d'une personnalité qui a toujours su, quelle que soit la fonction qu'elle occupait, garder un regard détaché sur les choses et les aborder avec un humour peu commun.

Nous avons également reçu l'annonce du décès de M. Fernand Massart, ancien membre du Conseil de la Communauté française de 1971 à 1979. M. Massart fut un grand militant de la cause wallonne, très soucieux de l'autonomie et de l'avenir d'une Région en laquelle il croyait ardemment. Nous garderons du défunt le souvenir d'un homme de conviction, attaché à sa Région namuroise, préoccupé de la qualité de vie de ses concitoyens.

J'ai adressé, au nom de notre Assemblée, un télégramme de condoléances à Mmes Risopoulos et Massart et à leurs familles. (*Le Parlement observe une minute de silence.*)

REPRISE DU VOTE RESTE SANS RESULTAT LE 21 MAI 1997 SUR LA PROPOSITION D'AJOURNEMENT DES TRAVAUX

Mme la Présidente. — Conformément à l'article 25, paragraphe 4, du règlement, nous reprenons le vote resté sans résultat, ce mercredi 21 mai, sur la proposition d'ajournement des débats présentée par M. Ducarme.

— Il est procédé au vote nominatif.

74 membres ont pris part au vote.

46 membres ont répondu non.

28 membres ont répondu oui.

En conséquence, la demande d'ajournement est rejetée.

Ont répondu non:

MM. Antoine, Barbeaux, Bayenet, Biefnot, Mme Bouarfa, MM. Burgeon, Charlier, Mmes Cogels-Le Grelle, Corbisier-Hagon, MM. Deffet, Dehu, Mme Docq, MM. Donfut, Dupont, Mme Dupuis, MM. Etienne, Ficherouille, Mme Foucart, MM. Gilles, Harmel, Hiance, Hollogne, Hotyat, Istasse, Léonard, Liénard, Malisoux, Massy, Mathot, Melin, Mouton, Perdieu, Poty, Mme Salmon-Verbayst, MM. Santkin, Scharff, Sénéca, Spitaels, Tahay, Thissen, Mme Toussaint-Richardeau, MM. Vancrombruggen, Walry, Mme Willame-Boonen, M. Wintgens et Mme Yerna.

Ont répondu oui:

M. Baille, Mmes Bertouille, Carton de Wiart, MM. Cheron, Daras, Decléty, Desgain, Draps, Drouart, Ducarme, Foret, Hazette, Hinnekens, Houssa, Knoops, Marchant, Mathieu, Neven, Pierard, Sadaune, Mme Servais-Thysen, MM. Severin, Smeets, Snappe, Mme Stengers, MM. van Eyll, Wahl et Willems.

La parole est à M. Ducarme.

M. Ducarme. — Madame la Présidente, j'ai deux remarques à formuler.

Premièrement, nous nous étions engagés à assurer le quorum pour permettre à notre institution de fonctionner, et nous avons respecté notre engagement, de même qu'ECOLO. Malgré les missions auxquelles un certain nombre de parlementaires de la majorité sont obligés de se rendre dans la douleur, il est regrettable que cette majorité n'ait pas la possibilité d'assurer le quorum.

Messieurs, mesdames de la majorité, nous avons agi dans l'intérêt de l'institution, du Parlement de la Communauté française, mais je vous demande avec instance de faire la distinction entre l'essentiel et l'accessoire. L'accessoire, ce sont les missions à l'étranger, l'essentiel, le travail parlementaire et le devenir de notre Communauté. (*Applaudissements sur les bancs PRL-FDF et ECOLO.*)

COMMUNICATION DU GOUVERNEMENT SUR LES PERSPECTIVES BUDGETAIRES DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Discussion

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle la discussion de la communication du Gouvernement sur les perspectives budgétaires de la Communauté française.

La discussion est ouverte.

La parole est à M. Ducarme.

M. Ducarme. — Madame la Présidente, madame la ministre-présidente, messieurs les ministres, chers collègues, il est toujours de bon ton, quand on conduit une action politique, de reconnaître les beaux coups. Le Gouvernement, par sa déclaration, a incontestablement réussi un beau coup.

On nous avait annoncé une déclaration gouvernementale concernant le budget; et un certain nombre

d'indications budgétaires ont en effet été données, j'y reviendrai. Mais le Gouvernement et la majorité ont incontestablement donné la priorité à un effort de pacification interne par rapport aux préoccupations du corps enseignant.

Le plan d'approche médiatique élaboré par le Gouvernement et la ministre-présidente le montre d'ailleurs clairement. Selon la presse de ce jour, le ministre PSC du Gouvernement a, ou aurait, porté à la connaissance des membres du comité directeur du PSC une note qui concerne essentiellement l'enseignement et cet élément de pacification. Cela signifie que les différents tirs auxquels nous avons assisté depuis le mois de février se clôturèrent par un accord dans ce domaine relatif aux compétences les plus larges de la Communauté, c'est-à-dire l'enseignement. Et dans le cadre de cette communication, nous constatons qu'en comparaison avec l'ensemble du message transmis à l'extérieur, la part relative au budget est assez limitée. Pour nous, elle reste cependant essentielle, j'y reviendrai.

Cela étant dit, vous avez effectivement réussi un beau coup. Il convient maintenant de voir ce que cela donnera en termes de résultats. Permettez-moi de répondre à votre communication en m'intéressant d'abord à l'enseignement et, ensuite, au budget.

Concernant l'enseignement, si on analyse minutieusement votre déclaration, nous pouvons identifier trois dossiers.

Le premier dossier, qu'il est dorénavant convenu d'appeler « le décret zéro plus », est en préparation.

Le deuxième concerne les avantages sociaux, et le décret est également annoncé.

Le troisième dossier concerne les moyens de fonctionnement de l'enseignement primaire et, là aussi, le décret est annoncé.

Pour chacun de ces thèmes, une première constatation s'impose. La déclaration gouvernementale annonce un certain nombre de textes. Cela signifie que l'armistice se fonde sur le *good will* de la majorité, dont nous avons démontré l'importance et la densité au cours des trois ou quatre mois qui viennent de s'écouler.

Dès lors, ce *good will* du passé, appuyé par l'armistice signé aujourd'hui, se traduira-t-il à coup sûr par le *good will* pour l'automne? Cela reste à démontrer.

C'est le premier élément que je relève: a-t-on vraiment la certitude, la garantie, qu'il s'agit d'un armistice signifiant la fin de la guerre ou bien est-ce un protocole de paix du type des quelque 200 ou 300 protocoles de paix signés au cours de la guerre du Vietnam, avant qu'elle ne se termine par une véritable Berezina?

Est-on certain que l'accord préparé débouchera sur des textes déposés par le Gouvernement ou par la majorité qui entraîneront des effets incontestables?

J'en arrive à ce décret zéro plus.

C'est positif d'envisager la suppression de l'écart entre charges budgétaires et organiques; nous en avons déjà longuement débattu. A travers le texte de la déclaration et certaines informations nous parvenues via la presse, je remarque que l'accord intervenu à l'échelon gouvernemental indique trois choses:

1. Chaque pouvoir organisateur veillera à des charges complètes pour les enseignants, éventuellement en prévoyant des prestations dans plusieurs établissements.

2. Chaque pouvoir organisateur veillera à éviter, dans ce sens, des engagements temporaires.

3. Chaque pouvoir organisateur veillera à une requalification pour ceux qui n'ont pas d'horaire complet.

Vous remarquerez qu'à dessein, j'ai cité trois fois la référence au pouvoir organisateur. A mon sens, c'est un des points qui doit être relevé dans le cadre général de l'appréciation de votre déclaration gouvernementale.

Cependant, nous avons déjà le sentiment qu'est ratée une occasion importante de réforme sur le plan statutaire. On aurait pu garantir l'autonomie des établissements plutôt que renforcer le rôle des pouvoirs organisateurs.

Il nous faut constater aussi que le système mis en place signifiera un engagement moindre des temporaires; donc, qu'on le veuille ou non, la possibilité d'engager un certain nombre de jeunes enseignants en sera affectée.

Troisièmement, dès l'instant où vous voulez appliquer un système qui conduit inévitablement aux charges à temps complet, vous n'ouvrez pas la possibilité aux agents de la fonction publique — et particulièrement aux femmes — de reconnaître un statut garantissant le temps partiel.

Enfin, un quatrième élément important: nous ne voyons nulle part la possibilité, à prévoir peut-être dans le texte, d'une mobilité administrative. Par exemple, certaines tâches pourraient être confiées aux enseignants dans le cadre de la fonction publique.

Le deuxième grand dossier est relatif aux avantages sociaux. Bien qu'il soit admis que ce sera aux villes et communes à supporter l'essentiel de la charge, votre déclaration me paraît sibylline; nous ne disposons pas d'indications claires sur les charges complémentaires.

A ce niveau-là, vous avez, madame la ministre-présidente, été le clerc d'un accord. Celui-ci n'a pas été conclu entre les membres de votre majorité mais plutôt entre les deux parrains de la majorité. Cela a été la rencontre « des capos du capi », MM. Busquin et Nothomb ayant dû intervenir pour régler le problème au sein de votre majorité. Et votre rôle s'est limité à prendre note d'un accord.

Je relève deux points gênants à ce sujet. Le premier — je l'ai dit — est que vous venez de nous faire une déclaration sibylline. Le deuxième est de savoir quelle cohérence existe encore au niveau de la majorité et quelle est la volonté des groupes PS et PSC d'obtenir non pas, comme vous l'avez dit, un consensus au niveau de la Communauté française mais plutôt un compromis majoritaire.

En ce qui concerne la problématique des avantages sociaux, nous avons le sentiment qu'il y a une volonté d'assurer les fondements d'un accord auquel souscrivent les quatre composantes essentielles de notre Parlement: les deux groupes de la majorité et les groupes ECOLO et PRL-FDF. On nous dit: « Le texte est disponible. Il y aura donc la possibilité, à ce niveau, de dégager une vision d'ensemble. » Ce texte existe-t-il vraiment? Si oui, pourquoi faut-il que ce soit une déclaration du Gouvernement qui nous l'annonce, et ce après l'intervention des deux parrains présidents de partis? La majorité n'aurait-elle pas pu entreprendre une démarche pour présenter un véritable texte de référence dans le cadre du groupe de travail institué auquel participent les quatre formations de notre Assemblée?

Je présume que votre réponse nous indiquera qu'il s'agissait d'un accord au niveau de la majorité. Dans ce cas, j'attire simplement votre attention sur fait qu'il y a là une dérive par rapport à la volonté première du Parlement d'avoir un accord large. Dans un seul et unique but de sauvegarde gouvernementale, vous avez conclu un accord de compromis limité à deux formations politiques, qui forment effectivement le Gouvernement, mais ce faisant,

vous ne tenez pas les bonnes résolutions du début de législature.

Nous attendrons donc de lire les textes que vous déposerez pour voir s'il existe vraiment un accord qui reflète la volonté du Parlement. Je ne puis que vous inviter à suivre la voie d'une stabilisation par l'adoption d'un véritable pacte au niveau de l'ensemble du Parlement et à ne pas vous satisfaire simplement d'un accord figé au niveau des deux partis de la majorité.

Il importe que vous nous indiquiez dès à présent si l'accord qui a été pris en présence de MM. Busquin et Nothomb peut éventuellement subir des modifications en fonction de l'analyse qui pourrait être menée par les groupes de l'opposition. Si ce n'est pas le cas, cela voudrait dire que vous avez cassé la mécanique qui permettrait de dégager l'accord le plus large.

Je demande en outre au Gouvernement s'il prévoit, avec d'autres niveaux de pouvoir, un accord relatif au financement, et notamment à l'intervention des villes et communes dans le système mis en œuvre.

Si on prend en considération un certain nombre d'éléments que vous avez fournis à la presse, il est clair qu'un surcoût doit intervenir. Dans les déclarations qui ont été faites par le Gouvernement, incontestablement, il en est une qui a déjà aujourd'hui ébranlé un certain nombre de mandataires communaux. En effet, lorsque vous dites qu'il faut légiférer rapidement afin que les communes ne soient pas tentées de se désengager de plusieurs services qu'elles rendent, sachant qu'avec un dispositif nouveau il conviendrait qu'elles les étendent à d'autres réseaux, vous avez ouvert une brèche. Il convient de se poser la question de savoir si les discriminations positives qui pourraient revenir aux réseaux qui ne sont pas bénéficiaires de l'intervention des communes n'entraîneront pas une discrimination négative à l'intérieur d'un certain nombre de communes, d'aucuns estimant qu'il vaut mieux diminuer l'enveloppe plutôt que d'avoir une augmentation, à législation constante.

Vous semblez avoir pris un risque important. Je connais plusieurs échevins de l'instruction publique, et pas nécessairement de ma formation politique, qui tentent déjà de prendre des dispositions en ce sens.

Il conviendrait de disposer rapidement de ce texte. Je demande donc aux représentants de la majorité en charge de ce dossier quand ils pensent le déposer et surtout quand ils entendent engager une discussion qui devrait conduire sans plus attendre à un vote.

Tout accord équilibré doit reprendre un autre élément que celui des avantages sociaux, à savoir celui de la neutralité. A cet égard, nous avons le sentiment, à travers la déclaration du Gouvernement et les articles parus dans la presse, que si un accord existe en ce qui concerne les avantages sociaux, cela ne nous paraît pas évident en ce qui concerne la neutralité. Nous aimerions savoir si un tel accord existe et si c'est le cas, nous souhaiterions que le Gouvernement, ou un représentant de la majorité, monte à la tribune pour nous le détailler.

Si cet accord sur la neutralité n'existe pas, il y a au moins un propos qui s'accrédite, celui tenu par un éditorialiste du journal *Le Soir* de ce jour, à savoir que le sauve-qui-peut pour la majorité voulu par le président du PS avait incontestablement réussi.

Je m'adresse ici aux socialistes : si vous n'avez pas d'accord sur la neutralité, à quel prix le Gouvernement est-il sorti de l'impasse ? A quel prix l'armistice scolaire a-t-il été conclu ? Quel prix faites-vous payer à un élément aussi

fondamental que celui de la neutralité dans l'enseignement pour pouvoir durer ?

Si vous n'avez pas un tel accord sur la neutralité, si vous ne pouvez pas nous dire aujourd'hui quel est son contenu, je peux déjà considérer que pour l'enseignement public, y compris l'enseignement public communal, il y a un accord qui pourrait être pour le moins désastreux. Si l'on devait nous indiquer ce qu'il convient de faire en termes d'avantages sociaux, ce que l'on va imposer aux communes alors que vous n'avez pas prévu de moyens supplémentaires et qu'en outre vous n'avez pas obtenu, dans le cadre d'un armistice équilibré, la neutralité en ce qui concerne l'enseignement, notamment l'enseignement communal, je me demanderais ce que vous avez pu mener comme action afin d'aboutir à un résultat équilibré.

Je ne vous le cache pas, j'attends avec une certaine fébrilité la réponse du Gouvernement ou des partenaires de la majorité. Si les points d'équilibre tels que avantages sociaux, financement des villes et communes et garantie de neutralité ne sont pas clairement indiqués, cela signifiera qu'une opération aura incontestablement réussi : les sociaux-chrétiens auront compris que, pour rester au pouvoir, les socialistes sont prêts à de nombreux renoncements par rapport à des engagements de fond antérieurement pris.

J'en viens aux moyens de fonctionnement relatifs au primaire. Sur ce point également, il est clair que nous devons attendre le décret de l'automne pour voir se lever un certain nombre d'inconnues. La déclaration gouvernementale ne nous a pas éclairés sur les critères qui seront retenus, ni sur d'éventuelles normes. Si certains chiffres sont avancés par le budget de 1988, je ne distingue toutefois aucune garantie quant à une récurrence annuelle au-delà de l'exercice 1998. J'y reviendrai à propos de ce qu'a déclaré le ministre Ancion au comité directeur du PSC. Il convient donc d'attendre pour savoir comment vous comptez poursuivre la négociation et la transcrire sur le plan technique.

Quant au système de base, si les informations recoupées sont exactes, à partir du 1^{er} janvier 1998, le subside sera, par élève, de 225 francs pour le secondaire général, de 275 francs pour le technique et le professionnel et de 200 francs pour le fondamental, bien que d'aucuns parlent d'un montant de 300 francs.

Je me pose une première question. Une majoration est annoncée, laquelle est normale en ce qui concerne le secondaire général et le technique et professionnel dans la mesure où il s'agit d'une stabilisation; on n'engrangerait pas nécessairement plus de moyens; mais la base minimale en ce qui concerne le secondaire est de 225 francs. Pourquoi ne pas avoir pris le même montant en ce qui concerne le fondamental où la base est de 200 francs ?

Vous me répondez qu'une somme complémentaire de 100 francs est accordée. Est-elle attribuée à un pot commun pour l'ensemble des réseaux ?

Non. En effet, si l'on analyse le système que vous voulez mettre en place, il n'y aura pas un pot commun mais quatre : un pour l'enseignement ex-Etat relevant aujourd'hui de la Communauté française, un pour les villes et communes qui sera géré par l'Union des villes et communes, un pour le CEGEC et un pour le FELSI. Qu'advient-il de l'argumentation des défenseurs de l'enseignement officiel ? Pourquoi défendre avec acharnement l'idée d'un seul pot commun permettant d'assurer un équilibre et donc de consacrer l'égalité entre tous les élèves ? Les mesures envisagées prévoient une base de 200 francs et une surprime mais celle-ci n'est pas accordée pour chaque enfant; elle est attribuée au réseau. Les réseaux pouvant distribuer ces surprimes en fonction de critères qu'ils pourront éventuellement

fixer eux-mêmes et, en tout cas, dont nous n'avons pas connaissance aujourd'hui, un recul incroyable est manifeste par rapport aux positions prises par ceux qui se prétendent être les défenseurs naturels de l'enseignement officiel.

Cela signifie que vous n'encouragez pas le rattrapage des élèves : vous tenez compte d'un argument net et rédhibitoire de la part de votre partenaire PSC, pour lequel, avant tout, ce sont les réseaux qui sont concernés.

J'attends donc les textes et nous verrons comment cela se passera. En tout cas, voilà le dispositif qui est prévu en la matière et j'en tirerai, dès à présent, un certain nombre d'éléments.

Le premier nous paraît fondamental. Il va à l'encontre de tous les discours de ceux qui ont une vision responsable de l'enseignement et du financement de celui-ci. Madame la ministre-présidente, votre déclaration gouvernementale, votre accord concernant les moyens de financement du primaire ne tiennent absolument aucun compte des leçons à tirer du passé, qui devraient nous conduire à remettre en cause un système que tous, nous avons considéré comme dispendieux.

D'après les déclarations tenues par les parlementaires de la majorité et par les ministres successifs de l'enseignement de la Communauté française, le Pacte scolaire existe toujours mais il a engendré, dans notre pays, des dépenses beaucoup plus importantes que souhaité, dépenses qui ne peuvent plus être assumées étant donné la situation économique générale, et qui, de plus, ont avantagé la prise en charge de frais de structure, de frais de fonctionnement, mais pas nécessairement d'éléments moteurs en matière d'éducation et plus directement, d'enseignement.

Selon moi, vous avez conclu non pas un armistice de consensus, mais un compromis de type politique qui remet à plat tout ce qui a été dit depuis des années. Vous voulez sauvegarder un système dispendieux, oubliant tout ce qui a été voulu, afin de donner plus de moyens à l'enseignement en limitant ceux des pouvoirs organisateurs.

Deuxième remarque : depuis des années, nous avons entendu un certain nombre de discours de la part des défenseurs de l'enseignement officiel. L'argument suivant était le plus fréquent : « Tâchons de réorganiser l'offre d'enseignement et en fonction de cela, de refonder l'officiel. »

Refonder l'officiel, c'est tenir compte d'un certain nombre de propositions que nous connaissons au niveau des villes et communes, des provinces, de la Communauté française, d'un certain nombre de mandataires communaux PSC, notamment, selon lesquels nous ne pouvons rester dans un climat d'opposition entre certains réseaux officiels.

Que faites-vous ici ? Vous ratez, à travers ce dossier, la grande opportunité de revoir fondamentalement la structure des pouvoirs organisateurs et vous laissez de côté un certain nombre de propositions, dont certaines, communes à plusieurs partis, au-delà de la majorité et de l'opposition, visaient à donner la responsabilité de l'ensemble de l'enseignement fondamental aux villes et communes.

M. Léonard. — Vous dites n'importe quoi et son contraire !

M. Ducarme. — L'on pourrait imaginer un autre système, monsieur Léonard, que celui prévoyant quatre pots avec cent francs par enseignement, lequel, par rapport à votre argumentation de départ, constitue un dérapage totalement incontrôlé, selon moi.

Vous aviez dit « un pot et rien d'autre ». C'est Cana... maintenant. Imaginez un système dans lequel, rationalisant l'offre d'enseignement à l'échelon du fondamental, vous auriez effectivement la possibilité de bénéficier de cette addition d'interventions complémentaires de cent francs qui se retrouveraient dans un même pot pour la Communauté française et pour les villes et communes.

Imaginez que ce soit effectivement à travers les villes et communes que l'on puisse gérer l'ensemble de ces moyens afin de répondre à la nécessité de rationalisation de l'offre d'enseignement.

Imaginez que ce soient les villes et communes qui aient la possibilité de disposer de ces moyens pour savoir où porter l'effort. Comment faire pour éviter une concurrence entre la Communauté française et le communal ? Rationalisons, utilisons les forces dont nous disposons pour l'enseignement. Mobilisons les moyens complémentaires pour lutter contre les causes essentielles de difficultés pour un certain nombre de jeunes, notamment en fonction de considérations de type social. De telles mesures auraient été beaucoup plus nettes, beaucoup plus fortes que le système envisagé ici.

Le résultat obtenu par le groupe PSC ne me dérange pas mais je suis choqué par le fait que vous, qui aviez la possibilité de mettre en œuvre une rationalisation en matière d'enseignement officiel, n'avez pas pris cela en considération. Alors que l'occasion vous en était fournie, vous n'avez pas entamé une « refondation » de l'enseignement officiel. Non seulement il s'agit d'un échec mais, en outre, on postpose un certain nombre de volontés politiques qui auraient pu se manifester.

Par ailleurs, vous renforcez la possibilité de choix arbitraires en ce qui concerne les réseaux. Ce n'est pas le système « microzonique » présenté par le Gouvernement qui nous permettra de répondre valablement à cette situation. Que vous le vouliez ou non, pour l'enseignement communal, on ne pourra compter que sur les deux cents francs par élève et les cent francs complémentaires, qu'il faudra se partager. Comment ? Les pouvoirs organisateurs devront à nouveau quémander une intervention financière et formuler des demandes systématiques en ce sens. Sur la base de quels critères cette répartition sera-t-elle effectuée ? Qui va prendre les décisions ? A nouveau la « tête » du ministère de la Communauté française. Finie, l'autonomie de gestion. Finies, les possibilités d'autonomie pédagogique, dont parlent pourtant un certain nombre de vos textes. Finie, la possibilité interne d'évoluer à sa guise dans l'enseignement communal. Nous assistons à une recentralisation. Un certain nombre de directions d'école et de professeurs de l'enseignement libre espéraient que des réformes — y compris sur le plan statutaire — leur donneraient la possibilité de développer des projets pédagogiques sans devoir nécessairement se placer sous la férule d'organisations telles que le CEGEC. Fini tout cela.

On note donc un triple recul : le recul d'une volonté de défendre l'enseignement officiel et de l'adapter aux exigences de l'époque, le recul par rapport à l'autonomie de gestion au niveau des différentes écoles et, enfin, le recul très important du principe « un enfant égale un enfant » pour remettre à l'ordre du jour « un réseau égale un réseau ».

Mon groupe et moi-même insistons afin que vous veilliez, en termes juridiques, à la cohérence des textes que vous proposerez par rapport aux textes relatifs aux missions. *(Mme la Présidente fait mine d'interrompre M. Ducarme.)*

Madame la Présidente, mes propos sont suffisamment importants pour que je me permette de dépasser mon temps de parole. *(Sourires.)*

L'avis du Conseil d'Etat au sujet du dispositif relatif aux réseaux que vous prévoyez est ainsi libellé : « La liberté d'enseignement et la liberté d'association consacrées par les articles 24 et 27 de la Constitution s'opposent à ce que les pouvoirs organisateurs soient contraints d'adhérer à un organe de représentation. Le décret doit donc être rédigé de manière telle que la non-adhésion d'un pouvoir organisateur à un organe de représentation et de coordination ne génère aucune discrimination ni dans le chef du pouvoir organisateur ni dans celui des élèves. Les articles 66 et 88 doivent être revus. »

Je puis vous dire dès à présent que si nous n'obtenons pas de garanties suffisantes non pas d'égalité entre les réseaux, mais d'équité entre les pouvoirs organisateurs de base, qui nous permettent de dispenser un enseignement de qualité à nos enfants — je parle en tant que mandataire communal libéral —, votre système ne fonctionnera pas parce que les mandataires libéraux introduiront systématiquement des recours. Nous ne vous laisserons pas mettre en place un système obligeant à s'adresser aux personnes chargées de distribuer ces « 100 francs multipliés par le nombre d'élèves » si nous n'avons pas la garantie que le système fonctionnera dans l'équité. J'attends vos textes à cet égard.

M. Léonard. — Vous êtes membre de cet organisme!

M. Ducarme. — Nous en sommes membres, mais je vois à votre réaction que vous comprenez très bien mes propos. Les mandataires libéraux ont mené une concertation et sont arrivés à la conclusion que s'ils n'avaient pas la garantie que les gosses passent avant les réseaux, ils instaureront un système de blocage. S'ils n'obtenaient pas cette garantie, cela signifierait que vous donnez une entaille dans un accord de base qui a été pris ici même et que, plutôt que d'envisager l'équivalent d'un Pacte scolaire, vous utilisez un compromis politique majoritaire permettant aux socialistes de rester au pouvoir et au PSC d'obtenir ce qu'il veut en fonction du réseau qu'il défend prioritairement.

Telle est la réalité. A partir du moment où le Conseil d'Etat nous donne une possibilité de recours sur le plan juridique, nous l'utiliserons et nous irons jusqu'au bout.

Pour conclure cette partie relative à l'enseignement, je pense que mon argumentation est tout à fait fondée. J'ai lu dans *Le Soir* de ce matin la note adressée par M. Ancion en prévision du comité directeur de lundi prochain. Je vous transmettrai copie de ce texte et vous cite ici un passage qui montre bien qu'il s'agit d'un armistice par défaut de combat en ce qui vous concerne, messieurs les socialistes : « Un pas important dans notre marche pour l'égalité ». Il y a eu la marche blanche, la marche de D'Orazio et à présent la marche d'Ancion. Je crois que la marche d'Ancion marque un certain nombre de points.

A propos de l'enseignement, attendons les textes. Il faut en tout cas mesurer les cris de victoire et d'armistice. Sur les plans politique et médiatique, le coup est beau, mais je ne suis pas du tout certain qu'il s'agisse d'un véritable armistice. Je crains que l'on doive en revenir à d'autres considérations un peu plus politiques. Je puis vous garantir qu'en ce qui nous concerne, la vigilance sera totale, tant pour surveiller l'application sur le plan juridique que pour veiller au respect du principe, non pas de l'égalité des réseaux, mais de l'équité vis-à-vis des jeunes.

J'en arrive à présent à la préoccupation relative au budget.

Mme la Présidente. — Puis-je vous demander d'être bref, monsieur Ducarme?

M. Ducarme. — Madame la Présidente, cette réunion se tient parce je l'ai bien voulu. Si la minorité n'avait pas apporté ses voix, il n'y aurait pas de réunion aujourd'hui. Le Gouvernement annonçait une communication gouvernementale sur le budget. Il nous parle un peu du budget, mais il nous parle beaucoup d'enseignement. Tout le débat a trait à l'enseignement. Pour ma part, j'accomplis un devoir consciencieux et austère. Je ne répliquerai pas beaucoup, mais je souhaite souligner quelques éléments qui me paraissent importants à cet égard. Je le ferai avec la brièveté voulue. En tout cas, je ne crois pas m'être répété dans les propos que je viens de tenir à l'instant. J'ai décortiqué la déclaration gouvernementale. La prochaine fois, si vous le souhaitez, le Gouvernement s'exprimera et nous réagirons ensuite par modem. A ce moment-là, tout le monde sera heureux puisqu'il n'y aura plus de discussion. A la limite, on votera à partir de chez soi, et tout le monde sera content!

Le débat parlementaire est important; il faut le mener jusqu'au bout. Je ne serai pas long, mais nous venons à nouveau de perdre trois minutes!

Mme la Présidente. — Monsieur Ducarme, je suis tout à fait d'accord avec ce que vous venez de dire. Mais, comme vous le savez, nous sommes tenus par des limites horaires qui ne dépendent pas de moi. Je veille donc à ce que chacun respecte son temps de parole. Je ne vous accuse pas de raconter des balivernes ou de déborder de votre sujet. Mais il faut permettre à tous les groupes de s'exprimer. Si vous me dites que votre réplique sera brève et que nous resterons dans les temps, je veux bien vous entendre.

M. Ducarme. — Je vous remercie, madame la Présidente.

En ce qui concerne le budget 1997, madame la ministre-présidente, je me sentais plus à l'aise sur les bancs de l'opposition que sur ceux de la majorité. Bien qu'étant barbu aussi, je préfère m'appeler Ducarme que Barbeaux! Après avoir pris connaissance de votre argumentation, monsieur Barbeaux, je vous répondrai que votre calcul est plus politique qu'arithmétique. Un certain nombre d'analyse sont menées. Vous jouez l'oiseau de mauvais augure. Bien reçu, monsieur Barbeaux!

J'ai tenu à vérifier ce que nous avons dit en 1996, ce que M. Barbeaux avait dit, mais aussi ce que vous-même, madame la ministre-présidente ainsi que votre ministre du Budget aviez déclaré. Compte tenu des propos de la ministre-présidente, je voudrais dire à M. Barbeaux que sa vigilance ne doit pas s'éteindre. En effet, pour le budget 1997, madame la ministre-présidente nous dit que tout est net et propre et qu'il n'y a pas eu de problèmes. Permettez-moi quand même de relever notamment qu'en ce qui concerne les recettes institutionnelles, nous nous trouvons face à une surestimation de 450 millions! C'était tellement net en ce qui concerne les recettes propres...

M. Van Cauwenberghe, ministre du Budget, des Finances et de la Fonction publique. — Connaissez-vous le taux d'inflation un an à l'avance?

M. Ducarme. — Ce n'est pas parce que mes propos ne vous plaisent pas qu'il faut bondir... (*Rires sur de nombreux bancs.*)

M. Van Cauwenberghe, ministre du Budget, des Finances et de la Fonction publique. — J'attire simplement votre attention sur un mécanisme légal.

M. Ducarme. — Nous reviendrons encore sur l'inflation. De toute façon, les chiffres que j'ai cités sont clairs et incontestables.

Autre élément qui n'a aucun lien avec l'inflation: des recettes non recouvrées pour un montant de 590 millions. Dans votre déclaration, trois lignes seulement font allusion à la question. Pourrions-nous, aujourd'hui, obtenir un certain nombre d'indications complémentaires, ou devons-nous attendre le feuilleton d'ajustement pour savoir à quoi correspondent ces 590 millions?

Si nous additionnons les chiffres, nous obtenons quand même une variation d'un milliard. Sans doute M. Van Cauwenberghe nous dira-t-il que ce n'est pas important...

M. Van Cauwenberghe, ministre du Budget, des Finances et de la Fonction publique. — Je voudrais une fois de plus tenter de vous faire comprendre que la technique utilisée...

M. Ducarme. — Vous allez encore utiliser le même argument que la fois dernière. Lorsque l'année passée je vous disais que vous aviez pris par rapport à la loi de financement un risque lié à l'inflation, et que vous ne pourriez pas réaliser certaines recettes, vous m'aviez répondu de ne pas m'inquiéter, qu'il fallait connaître les calculs. Visiblement, vous ne les connaissez pas mieux que moi!

M. Van Cauwenberghe, ministre du Budget, des Finances et de la Fonction publique. — Parlez donc des dépenses.

M. Ducarme. — Vous ne pouvez pas affirmer que je me trompais lorsque je vous mettais en garde concernant une surestimation des recettes.

M. Van Cauwenberghe, ministre du Budget, des Finances et de la Fonction publique. — On a surestimé les dépenses, et les deux s'équilibrent.

M. Ducarme. — La ministre-présidente nous dit à l'instant que 590 millions de recettes prévues n'ont pas été engrangés.

En faisant l'addition, nous arrivons incontestablement à un milliard. Et vous nous déclarez que, de manière extraordinaire, on retrouve dans cette somme 220 millions provenant des paiements indus et, ensuite, vous bâtissez vos chiffres par rapport à cela...

Pour ce qui est des dépenses, je peux procéder à la même analyse.

M. Van Cauwenberghe, ministre du Budget, des Finances et de la Fonction publique. — Un milliard de trop!

M. Ducarme. — Monsieur Van Cauwenberghe, vous aurez l'occasion de venir à cette tribune, tout à l'heure, nous dire ce qu'il en est. Mais je souligne que les chiffres que je cite sont nets et incontestables.

M. Van Cauwenberghe, ministre du Budget, des Finances et de la Fonction publique. — N'évoquiez-vous pas il y a quelques instants la richesse du débat parlementaire?

M. Ducarme. — La richesse du débat parlementaire ne résulte pas nécessairement d'un comportement cabotin comme le vôtre. (*Exclamations sur de nombreux bancs.*)

Elle tient à la possibilité de confronter les points de vue et non à des interruptions véhémentes. Un peu d'ordre n'a jamais fait de tort. (*Exclamations et rires sur de nombreux bancs.*)

M. Van Cauwenberghe, ministre du Budget, des Finances et de la Fonction publique. — Il n'est pas question de véhémence, il s'agit de chiffres.

M. Ducarme. — Concernant les dépenses, comment pouvez-vous soutenir que votre budget a été bien ficelé, alors que vous nous déclarez: ouf! On a retrouvé 899 millions, montant qui a pu rencontrer des demandes ministérielles complémentaires. Qu'entendez-vous par «demandes ministérielles complémentaires»? Des transferts de crédits entre niveaux d'enseignement à la suite de la création des hautes écoles. On ne le savait pas!

M. Grafé avait mal calculé l'augmentation du coût des mesures de fin de carrière à la suite du succès rencontré par ces dernières. Il avait mal calculé les besoins incontestables en matière d'enseignement de promotion sociale.

A partir du moment où vous réaffectez ces 890 millions, c'est que des calculs erronés avaient été effectués.

On nous dit que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes et que l'épure a été intégralement respectée, mais, que vous le vouliez ou non, si vous additionnez ce que vous avez mal calculé avec ce que vous avez dû dépenser en plus, vous obtenez un montant de deux milliards. A vous entendre, ce n'est pas un problème, parce que vous avez retrouvé 900 millions grâce aux taux d'intérêt. L'inflation étant ce qu'elle était, on a dû indexer plus tard. Chose extraordinaire!

Dans leurs discours devant leurs troupes, les camarades socialistes, à la télévision, à la radio, insistent toujours sur le fait que les revenus doivent augmenter, qu'une relance s'impose, que la consommation doit jouer mais lorsqu'il s'agit de gestion budgétaire, on est vraiment heureux parce qu'on indexe plus tard!

M. Van Cauwenberghe, ministre du Budget, des Finances et de la Fonction publique. — Je n'ai jamais dit qu'il fallait supprimer l'index!

M. Bayenet. — Ce que vous voulez faire, monsieur Ducarme!

M. Ducarme. — L'indexation a lieu plus tard. A ce moment-là, cela représente 820 millions! Et ensuite, on se sauve... Monsieur Bayenet, M. Kubla vous observe, vous ne perdez rien pour attendre à Namur! Dès lors, gardez votre énergie!

Cela étant, lorsqu'on additionne les effets positifs de la dette ainsi que la non-indexation rapide en ce qui concerne les salaires, on retrouve effectivement le montant qui nous permet de restaurer l'équilibre. Mais je dois vous rendre attentifs à ce qui suit: si les chiffres sont exacts par rapport à l'exercice, cela se vérifiera dans le feuilleton et je m'en réjouirai, certes, mais il ne faut pas adopter l'attitude de la ministre-présidente, nous annonçant que ses prévisions s'avèrent exactes et positives. Ce n'est pas vrai!

Imaginez maintenant que les taux d'intérêt aient été différents; ce quasi-milliard relatif à la dette, vous ne l'auriez pas retrouvé! Si vous aviez rencontré une plus forte inflation, vous n'auriez pas retrouvé ces 820 millions! C'est un risque qui existe en permanence au niveau de l'ensemble des pouvoirs publics, et de la Communauté française.

Donc, lorsqu'on prétend qu'il est bon de voter rapidement le budget et qu'on se réjouit d'être les premiers à le voter à mi-année pour l'année suivante, je mets en garde. Les estimations ne donnent pas automatiquement un certain nombre de garanties. Ces garanties, vous ne les avez pas nécessairement. Vous tirez des plans sur la comète.

Madame la ministre-présidente, selon vous, tout va très bien, mais, résumant simplement mon propos, je dirai qu'en termes de recettes, un milliard était prévu et n'est pas inscrit au budget; qu'en termes de dépenses, 890 millions

n'étaient pas prévus mais sont réinjectés au niveau du budget. Donc, que vous le vouliez ou non, cela signifie un dérapage de près de deux milliards, compensé par des phénomènes externes à la gestion même de la Communauté. Vous pouvez tenter de me faire la démonstration du contraire...

M. Van Cauwenberghe, ministre du Budget, des Finances et de la Fonction publique. — Quand vous voulez!

M. Ducarme. — Vous allez me faire la démonstration que vous avez reçu les 450 millions que vous n'avez pas reçus! Vous allez me démontrer que vous avez perçu les 590 millions que vous n'avez pas perçus! Vous allez me démontrer que vous n'avez pas dépensé les 890 millions de plus que vous demandez! C'est curieux parce que si vous faites cette démonstration-là, vous serez en marge des propos tenus par Mme la ministre-présidente.

M. Bayenet. — C'est de l'algèbre élémentaire: « moins par moins égale plus ».

Mme la Présidente. — Monsieur Ducarme, je vous demanderai de conclure.

M. Ducarme. — Madame la Présidente, je ne veux pas que l'on vienne me dire que ma démonstration est mauvaise par définition. J'avance mes arguments avec beaucoup de précision, sans doublon, et au moyen d'éléments qui doivent être indiqués.

J'en viens donc précisément au budget 1998. Vous nous dites boucler le budget, madame la ministre-présidente, en faisant un effort particulier de 3,1 milliards. Et tout s'arrange: des 3,1 milliards, vous en retrouvez deux; une réserve qui passait par là... J'espère que vous en avez beaucoup comme celle-là.

Au vu du reste du calcul, on constate que deux milliards sont une possibilité de réserve pour les temporaires, 370 millions pour les compétences que l'on n'exercera plus, et 100 millions d'économies considérées comme récurrentes, dont 20 pour les cabinets...

M. Van Cauwenberghe, ministre du Budget, des Finances et de la Fonction publique. — C'est 370 aussi.

M. Ducarme. — Madame la ministre-présidente a dit 100.

M. Van Cauwenberghe, ministre du Budget, des Finances et de la Fonction publique. — Ce sont 370 millions d'économies nouvelles récurrentes, 370 de désengagements de compétences. Le solde est de 360 millions de recettes.

M. Ducarme. — Il faut savoir de quoi l'on parle quand il s'agit d'économies récurrentes. La ministre-présidente nous indique plusieurs volets. Pour le 1,1 milliard restant, un premier volet de 300 millions par l'amélioration de la perception de la redevance radio-télévision, ce n'est pas de l'économie, c'est de la recette nouvelle.

M. Van Cauwenberghe, ministre du Budget, des Finances et de la Fonction publique. — Si je peux vous éclairer, monsieur Ducarme. Nous avons: 370 millions d'économies structurelles: cabinets, supérieur, promotion sociale, gestion de la dette; 370 millions de désengagements en termes de compétences et 360 millions de recettes nouvelles.

Cela nous donne le 1,1 milliard. Restent les deux autres milliards.

M. Ducarme. — Cela signifie que, sur le total de 3,1 milliards, nous nous retrouvons avec une économie structurelle de l'ordre de 740 millions à peu près.

M. Van Cauwenberghe, ministre du Budget, des Finances et de la Fonction publique. — Non, pas « à peu près ».

M. Ducarme. — Ce sera récurrent.

M. Van Cauwenberghe, ministre du Budget, des Finances et de la Fonction publique. — Les économies aussi, les recettes de la RTBF seront aussi récurrentes. Nous avons 740 millions en économies et 360 en recettes: donc un milliard récurrent, et deux milliards *one shot*.

M. Ducarme. — Nous sommes d'accord sur les chiffres.

M. Van Cauwenberghe, ministre du Budget, des Finances et de la Fonction publique. — Avouez que j'ai éclairé votre lanterne.

M. Ducarme. — Ma lanterne est avantageusement éclairée par votre intervention constructive.

M. Van Cauwenberghe, ministre du Budget, des Finances et de la Fonction publique. — Vous voyez que mes interventions ne sont pas toujours cabotines! Elles peuvent être opportunes.

M. Ducarme. — Cette façon d'intervenir ressemble aux miennes.

M. Van Cauwenberghe, ministre du Budget, des Finances et de la Fonction publique. — Merci pour le bon point.

M. Ducarme. — J'attire l'attention du Gouvernement sur le fait que le *gap* est de trois milliards cent. Si les autres exercices devaient connaître à nouveau un problème tel que celui-là, vous ne disposeriez que d'une base récurrente de 740 millions.

M. Van Cauwenberghe, ministre du Budget, des Finances et de la Fonction publique. — D'un milliard cent.

M. Ducarme. — Je veux bien aller jusque-là, si vous voulez. Vous n'avez quand même la garantie que pour un tiers, et je trouve aventureux de reprendre l'élément du pluriannuel tel que vous le reprenez.

La déclaration a ceci de particulier — c'est la raison pour laquelle je conseillais à M. Barbeaux de garder toute sa vigilance — qu'à la page 8, on peut lire qu'en juin 1996, on prévoyait une inflation de 2 p.c., qu'il a fallu en tenir compte et travailler sur une autre base.

Or, à la page 9, nous lisons: « en ce qui concerne les années 1998 et 1999, nous avons pris en compte un taux d'inflation de 2 p.c. dans la projection pluriannuelle ».

Je crois qu'il s'agit d'une manipulation car, si le Gouvernement avait voulu rester réaliste, il n'aurait pas pris une base inflatoire de l'ordre de 2 p.c. J'ai déjà eu l'occasion de développer cette argumentation, qui a été reprise récemment par M. Barbeaux.

En vérité, le calcul devrait s'effectuer sur une base de l'ordre de 1,75 p.c. Dans ce cas, le Gouvernement ne pour-

rait pas crier victoire quant au respect du plan pluriannuel. Nous savons très bien que, selon que l'on se fonde sur une base de 1,75 p.c. ou sur une base de 2 p.c., la différence annuelle est d'environ deux milliards nets de la récupération éventuelle sur l'indexation des salaires des enseignants.

Le Gouvernement clame que la situation est bonne et que la Communauté pourra boucler son budget avec une inflation chiffrée à 2 p.c.. En ce qui me concerne, je suis persuadé que la relance ou l'émergence d'un hypothétique phénomène de libérté par rapport à l'inflation seront insuffisantes pour respecter les critères définis à Maestricht, dans le cadre de la politique générale menée sur les plans monétaire, économique et financier. Je crains que le taux réel soit plus proche de 1,75 que de 2. Tous les indicateurs confortent cette appréhension, qu'ils émanent du Bureau du plan, des organismes financiers ou de la Commission européenne. Ces instances mettent les pouvoirs publics en garde contre toute forme d'aventure et les invitent à prendre en considération une fourchette allant de 1,50 à 1,75 p.c. Par conséquent, lorsque j'effectue mon calcul sur la base de 1,75 p.c., je suis encore très généreux.

M. Van Cauwenberghe, ministre du Budget, des Finances et de la Fonction publique. — De quelle année parlez-vous, monsieur Ducarme ? — Il n'y a aucune indication...

M. Ducarme. — A la page 8 du document figure le chiffre qui a dû être revu à la baisse par le Gouvernement. A la page 9, quelques lignes plus loin seulement, vous retenez le chiffre de 2 p.c. en ce qui concerne les années 1998 et 1999, en dépit de la révision à laquelle vous avez dû procéder.

Je trouve que c'est extrêmement dangereux. Tout d'abord, vous pourriez être obligé d'accomplir un effort complémentaire dès le contrôle budgétaire relatif à l'année 1998. Ensuite, vous pourriez mettre à mal la fin de la période transitoire, ce qui constitue une inquiétude majeure pour la Communauté française. Enfin, si le dérapage devait avoir lieu, nous serions — en phase définitive, à partir de 1999 et, surtout dans le cadre du budget de l'année 2000 — face à un endettement incontrôlable, d'autant plus que l'affirmation du Gouvernement selon laquelle la fin de la période transitoire peut s'assimiler à des recettes supplémentaires par le biais de la TVA est invérifiable !

Le Gouvernement anticipe en voulant se protéger sur le plan politique, bien qu'il sache que cette opération n'a aucun fondement au point de vue de la technique budgétaire ou par rapport à la loi de financement. Le Gouvernement nous présente aujourd'hui le budget de l'année 1998, mais un effort sera peut-être indispensable à la mi-1998 pour corriger ce budget. Il se permet tout et n'importe quoi en prévision de 1999 car il voudrait faire voter le budget 1999 en juin 1998, alors qu'en fait, il sera dispensé de tout contrôle budgétaire en 1999 pour cause d'élection des Conseils régionaux et communautaires avant l'épure budgétaire.

Dès lors, je trouve que la moindre des choses eût été que le Gouvernement prenne comme référence, non pas le seul taux de 2 p.c. d'inflation, mais plusieurs hypothèses, et en tout cas le taux de 1,75 p.c.

En conclusion, je dirai qu'en ce qui concerne l'enseignement officiel, votre communication gouvernementale, c'est un abandon des thèses défendues par les socialistes pour rester au pouvoir, s'y ancrer et en profiter. Enfin, en ce qui concerne le budget, c'est une anticipation qui vous permet de passer le cap en faisant des effets médiatiques, mais en ne répondant pas au sujet de la technique budgétaire. (*Applaudissements sur les bancs du PRL-FDF.*)

Mme la Présidente. — La parole est à M. Santkin.

M. Santkin. — Madame la Présidente, madame la ministre-présidente, monsieur le ministre, chers collègues, parler après M. Ducarme constitue un fameux handicap, mais je vais essayer de le surmonter! (*Sourires.*)

Un débat sur la communication gouvernementale relative aux axes majeurs du budget est une première pour notre Parlement. Certains estiment que ce sera peut-être la dernière; nous aurons l'occasion d'en reparler.

Nous rejoignons là un usage instauré dans d'autres assemblées parlementaires. Il permet de rencontrer une critique formulée par les élus du suffrage universel trop souvent mis au courant des décisions gouvernementales par la presse, alors qu'ils sont, en droit, les premiers interlocuteurs du Gouvernement.

Je tiens donc à remercier notre Gouvernement d'avoir compris l'importance de la légitime aspiration des membres de notre Parlement.

La primeur des éléments de la communication gouvernementale était à peine déflorée par la presse au moment où nous prenions connaissance de l'accord du Gouvernement sur l'actualisation de la projection pluriannuelle qui guidera la réalisation définitive du budget.

Je tiens à souligner, au nom de mon groupe, comme mon prédécesseur et ami Jean-Marie Léonard l'avait déjà fait l'an dernier, notre soutien au calendrier original adopté par le Gouvernement.

Dans une institution où la majorité des budgets se déclinent, dans la pratique, en année culturelle, le fait de proposer le vote du budget avant les vacances parlementaires permet de faire face à toute éventualité et de gérer de manière fiable des moments importants comme la rentrée scolaire et l'ensemble des modalités d'organisation qu'elle suppose, avec les marges d'erreur évoquées par M. Ducarme. C'est la caractéristique de n'importe quel budget. Si on détenait tous les chiffres au moment où on élabore un budget, il ne serait évidemment plus question de budget. Il y a toujours une marge d'erreur qu'on essaie de réduire le plus possible, cela va de soi. Fondamentalement, en fonction des objectifs que j'ai rappelés, il me semble utile de voter le budget le plus tôt possible dans l'année.

Madame la ministre-présidente, sans vouloir allonger ce débat, je profite de cette occasion pour me faire l'écho, au nom d'un grand nombre de collègues, de la difficulté pour les parlementaires de mener de front, en fin de session, la discussion d'un très grand nombre de projets substantiels. Je plaide à nouveau pour que, dès l'année prochaine, on essaie d'étaler ces travaux dans le temps.

Je conçois aisément qu'une des premières obligations de la majorité parlementaire est d'être présente quand il le faut, et essentiellement pour la discussion de projets de ce type. J'assume bien volontiers cette tâche, mais je ne peux pas non plus — il est vrai que je suis néophyte en la matière — comprendre certaines lourdeurs de procédure. Je préférerais, quant à moi, que notre dialogue se concentre sur le fond et non sur la forme.

J'en viens maintenant au nœud du problème car que n'avait-on prédit à la Communauté française? Que d'oiseaux de mauvais augure dans le ciel communautaire!

L'attitude de l'opposition, je peux le comprendre, était de stigmatiser sans cesse l'impasse budgétaire. Le seul impact d'une telle attitude était en fait de condamner l'institution communautaire aux yeux de l'opinion en ressortant, en toute occasion, le leitmotiv des lois de financement.

Nous avons, quant à nous, très vite reconnu que ces lois n'étaient certainement pas les meilleures. Mais elles étaient, en revanche, le compromis possible au moment de leur adoption. Elles tenaient compte de critères qui, forcément, ne seront pas toujours défavorables — je fais bien sûr allusion au taux de natalité —, même nos concitoyens néerlandophones le reconnaissent. Ces lois ne laissaient vraiment place à la critique que si l'on minimisait le nombre de facteurs à prendre en compte pour le futur.

Vous avez ainsi, madame la ministre-présidente, souligné la double influence contradictoire du critère d'inflation sur le financement, tout en rappelant la prudence qui était de mise parce que ce critère lui-même n'a en soi aucun rapport avec le mécanisme de financement. Il s'agit d'un élément extérieur que l'on doit subir. Chacun sait que, quelles que soient les précautions prises, un certain nombre d'éléments extérieurs interviennent et font varier ce critère dans un sens ou dans l'autre, qu'on le veuille ou non. Cela ajoute à la difficulté de le maîtriser lorsqu'on opère une projection budgétaire.

Quelle que soit la correction à concevoir en 1999, il faut donc toujours veiller à ce que ces mécanismes de financement n'isolent pas la Communauté du reste de l'économie.

Le Gouvernement et sa majorité n'ont pas voulu croire aux mauvais présages et ont incontestablement relevé le défi. Pour cela, il a fallu innover. Dès le précédent Gouvernement, la mise en œuvre d'une politique budgétaire pluriannuelle permettait d'adopter progressivement une conception réellement prospective.

Une attention toute particulière à la tenue de la trésorerie, une gestion véritable de la dette et son maintien dans un cadre strict — conforme à la norme du Conseil supérieur des finances — pour conduire à la diminution de la charge, une quasi-révolution culturelle dans la manière de gérer en modélisant sur la base de paramètres évolutifs, autant d'initiatives voulues par la majorité qui portent leurs fruits aujourd'hui.

Difficile pour ceux qui avaient parié sur le scénario catastrophe d'admettre l'évidence. Je le comprends.

Ne leur en déplaise, la Communauté française tient le cap et pourra, à l'occasion du vote sur l'ajustement 1997 et sur le budget 1998, continuer la démonstration de la pertinence des choix qui la guident.

Je sais que d'aucuns persisteront à prétendre que cela se fait au détriment des services rendus par l'institution, particulièrement en matière d'enseignement. Et pourtant, c'est faux. En effet, je voudrais rappeler que le Gouvernement et la majorité qui le soutient ont veillé, à tout moment, à l'accompagnement social de toutes les mesures prises.

Les chiffres qui résultent de l'accord du Gouvernement sur l'utilisation du reliquat de l'ajustement 1997 confirment d'ailleurs que les enseignants, eux, ne s'y sont pas trompés quand ils ont pu faire individuellement leur choix.

Plus profondément, nous savons tous dans cette assemblée que des mesures structurelles étaient à prendre dans différents secteurs pour adapter les services de la Communauté à la réalité économique, culturelle et sociale de cette fin de siècle.

J'ai eu l'occasion, il y a deux jours à peine, devant cette même Assemblée, de rappeler ce que nous entendions, au groupe socialiste, par service public, particulièrement dans le domaine de la radio-télévision.

Le propos vaut plus largement. Précisément parce que le service public est partout soumis aux attaques insensées et suicidaires d'une société du « tout au marché », il doit retrouver une visibilité positive aux yeux des citoyens.

Il doit — dans tous les secteurs — parfois même en heurtant les habitudes de ses agents, être mis en mesure d'assurer ses fonctions avec efficacité. Non pas une efficacité qui se mesure en termes de rendement ou de concurrence, mais une efficacité qui, dans une institution comme la nôtre, consiste à produire plus d'égalité, plus de justice, par l'accès au savoir, à l'éducation permanente, à la culture, à un encadrement qui corrige les handicaps sociaux et culturels, dès la petite enfance, fût-ce au prix de discriminations positives.

Ce sont ces accents-là que nous pouvons désormais retrouver à la Communauté française, que ce soit pour les institutions et services qu'elle organise directement ou pour ceux qu'elle subsidie.

Abordant le débat de l'ajustement et du budget, vous comprendrez que mon groupe se donne deux critères d'appréciation.

Le premier consiste à mesurer la persistance des engagements pris en matière de programmation pluriannuelle; le second envisage les mesures à prendre pour garantir la réussite de cette même programmation, en considérant l'ensemble, non pas du seul point de vue financier, mais en privilégiant une approche soucieuse du service rendu, service rendu aux citoyens, particulièrement aux jeunes puisque c'est bien — à tout le moins budgétairement — la politique d'éducation qui représente la tâche la plus lourde de la Communauté.

Plan pluriannuel tout d'abord.

On conviendra qu'il ne s'agit pas d'un exercice de style. Non seulement, il permet de prendre la mesure des évolutions année après année, mais il autorise les corrections conjoncturelles et une projection ayant toute crédibilité jusqu'à l'horizon 2004.

Pour les deux prochains exercices, il s'agissait surtout de savoir si la prévision de décembre 1995 — soit des économies de l'ordre de 14,4 milliards à réaliser sur trois ans — restait d'actualité. Dans les faits, le Gouvernement nous annonce que l'impact des mesures structurelles adoptées ces deux dernières années conduit à réduire l'effort encore nécessaire, puisqu'il s'agira de trouver 1,1 milliard en 1998 et 2,2 milliards en 1999, soit un total de 3,3 milliards et non plus de quatre.

On est donc bien loin des six milliards annoncés imprudemment par certains.

En outre, comme l'application du budget 1997 est équilibrée en autorisant une réaffectation à l'intérieur de l'enveloppe globale, la ministre-présidente nous annonce 890 millions de francs répartis sur différentes compétences.

Permettez-moi d'épingler tout spécialement l'effort consenti en faveur de la promotion sociale.

Et je note qu'il est possible de corriger l'augmentation de coût engendrée par les mesures de fin de carrière, car il convient de relever encore une fois qu'il s'agit de l'accompagnement social d'une restructuration.

La volonté de la majorité était de ne pas toucher d'abord à ceux qui entrent dans la carrière d'enseignant et sur lesquels reposera, pour le futur, le dynamisme même de notre système éducatif. Nous savions que cela devait diminuer l'impact sur le court terme des économies.

En outre, nous nous réjouissons du fait qu'il soit possible d'arriver plus rapidement à l'objectif annoncé. Cette satisfaction est d'autant plus grande qu'il n'est plus question de réduction de l'encadrement organique au cours de la législature.

Le commentaire que nous portons ici n'en a donc que plus de signification : ces possibilités de réaffectation, dès l'exercice 1997, ouvrent déjà la voie qui sera celle de la Communauté quand, après avoir réalisé les efforts annoncés, elle retrouvera de plus larges capacités d'action et d'innovation dans les secteurs de sa compétence.

Et voilà notre deuxième critère pour apprécier l'accord budgétaire du Gouvernement : quelle politique cela permet-il de mener ? Sur ce point également, nous pouvons exprimer notre satisfaction.

Ainsi, un accord a pu être dégagé pour réduire progressivement, jusqu'à un stade raisonnable, la différence de traitement entre l'enseignement fondamental et l'enseignement secondaire. Cela met en œuvre, dans un contexte qui reste difficile, l'engagement de la déclaration de politique communautaire en faveur de la revalorisation du fondamental et particulièrement de ses enseignants.

Nous tenons à insister sur le fait que le dispositif qui nous sera proposé et qui fera l'objet d'un décret organise des mécanismes de solidarité selon la formule « pour tous les réseaux et au sein de chaque réseau ».

Le Gouvernement sera chargé d'attribuer des subventions et dotations pour chacun des réseaux, dans le respect de critères décrétaux. Nous saluons en cela un système qui prend en considération les difficultés de chaque réseau, sans laisser libre cours à l'arbitraire. Nous y serons attentifs, parce qu'il faut évidemment éviter qu'un tel mécanisme soit détourné de son objet.

Si l'application des critères doit bien coller à la réalité des réseaux, les critères eux-mêmes doivent être communs à tous les réseaux.

Nous envisageons donc la solidarité ainsi créée avec optimisme ; elle prouve bien que l'enseignement fondamental n'est aucunement oublié. Nous l'envisageons aussi avec fermeté : le projet qui nous sera soumis devra éviter qu'au moment où l'écart se réduit avec le secondaire, un autre fossé se crée entre les réseaux, voire à l'intérieur des réseaux mêmes.

Madame la Présidente, madame la ministre-présidente, messieurs les ministres, chers collègues, comme l'a déjà déclaré le président du groupe du partenaire PSC, des problèmes se posent dans tous les réseaux et pas seulement dans celui dont il est, par affinité, le plus proche. Et il est vrai qu'il faut, pour ce qui concerne chacun d'entre eux, disposer de suffisamment de moyens pour contrôler une répartition répondant aux objectifs que nous nous assignons.

Pour rester dans le domaine de l'éducation, j'entends bien l'appel pressant du Gouvernement relatif à la neutralité et aux avantages sociaux. Il est clair que l'insécurité juridique ne peut rester de mise dans les communes. Qui plus est, l'opinion publique ne pourrait pas comprendre que le spectre d'une nouvelle guerre scolaire soit agité en permanence.

Mon groupe est donc absolument convaincu que le groupe de travail dit « article 24 » doit formuler rapidement des solutions acceptables par tous.

Nous ne dissimulons pas que nous avons recherché un premier consensus au sein de la majorité. Des pistes de solution sont en phase d'élaboration. Ce qu'en dit la presse, toujours bien informée, n'est pas loin de ressembler à ce qui pourrait être proposé. Cependant, les interprétations de ce qui reste bruits de couloirs sont parfois erronées. Seule la proposition qui sera faite au groupe de travail parlementaire rendra compte de l'état de nos réflexions.

Je tiens néanmoins à exprimer une nouvelle fois notre ferme volonté d'aboutir au plus large consensus, voire à l'unanimité, de tous les groupes politiques démocratiques.

Le groupe de travail « article 24 » se réunira tout prochainement. Nous souhaitons qu'il reste un lieu de dialogue et que chacun y vienne pour construire. J'espère très sincèrement voir les apports de tous les groupes politiques conduire au dépôt d'un texte dans les plus brefs délais. Quoi qu'il en soit, en ce qui nous concerne, nous avançons.

(Mme Dupuis, secrétaire, prend place au bureau)

En ce qui concerne la mesure envisagée à propos des enseignants temporaires, ils ne devraient subir aucun préjudice. Je suppose que vous pourrez me le confirmer.

Quant au dispositif envisagé par le recours aux soldes des fonds des sections particulières il est de nature comptable et constitue une opération non récurrente. Vous pouvez peut-être nous informer sur la possibilité d'utiliser cette formule dans le futur sauf, si comme nous l'avons supposé, elle est non récurrente.

Avant de quitter la section consacrée à l'éducation, je soulignerai avec satisfaction l'annonce d'un décret mettant enfin sur pied d'égalité les membres du personnel définitif qui n'obtiennent pas une charge organique égale à celle pour laquelle ils sont rémunérés.

En effet, il est heureux d'apporter une base juridique à ce qui n'est, somme toute, qu'une utilisation plus rigoureuse des moyens. D'autant que vous envisagez un dispositif tenant compte de la spécificité des réseaux autant que de celle des personnes, puisque vous soulignez l'organisation d'une procédure de requalification.

Voilà une mesure qui n'aura pas effectivement un impact financier considérable.

Elle se conjugue avec d'autres pour miser sur une politique de consensus car, ici comme ailleurs, il s'agit bien de mettre en œuvre — comme vous l'avez déclaré — ce qui est le plus avantageux pour tous en permettant à tous les partenaires de participer à la conception et à la cohésion d'un système.

J'en viens à la décision du Gouvernement de recentrer les moyens sur les compétences communautaires.

Le choix du Gouvernement est de mieux délimiter, en fait, son champ d'intervention financière, et ce de manière récurrente puisqu'il s'agit de la plus stricte application de transferts de compétences. Qui plus est, le Gouvernement répond ainsi à une remarque du Conseil d'Etat.

Je note que les domaines visés — prise en charge dans l'enseignement spécial des plus de 21 ans, centres d'accueil pour adultes, maisons maternelles ... — ne seront pas pour autant abandonnés. Il s'agit bien de faire porter la charge légitimement par leurs pouvoirs de tutelle, Région wallonne et COCOF, ou de leur en transférer la gestion. En aucun cas, il n'est envisagé de remettre en cause l'existence même du service rendu. Pour les citoyens, il ne devrait donc pas y avoir d'impact direct.

Quant aux institutions qui se chargent des services, elles ne devraient pas non plus se voir imposer une réorganisation. En quelque sorte, cette régularisation institutionnelle doit être transparente pour les utilisateurs. Nous serons attentifs, au moment de la discussion du budget proprement dite, aux explications complémentaires que vous pourrez nous apporter sur les mécanismes qui garantiront le service rendu.

Je n'irai pas plus avant dans le commentaire des mesures. Nous aurons tout le loisir de poser des questions plus précises sur l'ajustement et le budget quand les projets seront soumis à discussion au sein du Parlement.

Ce n'est pas non plus le moment d'une conclusion puisque la communication du Gouvernement est la phase initiale d'un processus sur lequel nous entendons aboutir avant les vacances parlementaires.

Je voudrais simplement laisser transparaître notre état d'esprit avant d'entamer le débat budgétaire.

Il est bien sûr facile, pour un partenaire dans une majorité, de se féliciter de l'effort accompli, voire d'accorder tous les satisfecit et au-delà, d'adresser ses félicitations au Gouvernement qu'il soutient. Je tiens à déclarer devant ce Parlement que notre satisfaction s'exprime au-delà du discours convenu.

Avec le recul nécessaire par rapport aux premières années d'existence de la Communauté française, nous pouvons faire un certain nombre de constats.

Il fallait peut-être se rendre compte que l'inachèvement de la réforme institutionnelle handicapait plus durement une institution dont l'existence même traduit une solidarité entre Wallonie et Bruxelles.

Du fait même de cette spécificité, il fallait encore trouver progressivement les outils adéquats d'une politique financière devant, de façon très spécifique, faire face à une charge en personnel directement ou indirectement plus importante que dans aucune autre institution.

Il fallait oser prendre des mesures structurelles en ne craignant pas d'avoir raison trop tôt contre certaines formes d'inerties ou certaines habitudes. Le mûrissement des mesures a pris plus de temps qu'on le croyait et a sans doute imposé des détours par des propositions qui n'étaient pas praticables.

Cela, c'est le passé!

Depuis le début de cette législature, la Communauté française adopte des projets importants pour faire face à des véritables défis et s'achemine avec sérieux vers un équilibre budgétaire.

La Communauté française est dans la bonne voie, même si rien n'est jamais définitivement gagné. Cela signifie que la vigilance doit rester de mise.

Lors du débat budgétaire, nous aurons l'occasion de revenir sur les perspectives et sur l'examen des moyens susceptibles de consolider l'assise de la Communauté.

Je fais allusion à des efforts structurels, à des ressources nouvelles et à la problématique de la dette.

En conclusion, au nom du groupe socialiste, je suis gré au Gouvernement d'avoir pris l'initiative de présenter les axes majeurs de son budget. C'est aussi l'occasion de réaffirmer les engagements pris en commun par les partenaires de la majorité de ce Parlement et de démontrer que le consensus sur des objectifs peut l'emporter sur les compromis insatisfaisants pour tous. Nous partageons cette façon de voir et de faire de la politique. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

Mme la Présidente. — La parole est à M. Drouart.

M. Drouart. — Madame la Présidente, madame la ministre-présidente, chers collègues, nous avons connu hier une première en Communauté française par la présentation d'une communication gouvernementale, laquelle permet

un débat démocratique. Il convient cependant de souligner que l'objectif de cette communication était d'annoncer qu'un consensus avait été dégagé au sein du Gouvernement. Je reprends le terme « consensus » utilisé par le Gouvernement, car c'est le mot-clé de cette communication.

Pour arriver à ce consensus, nous retiendrons accessoirement que les deux partenaires, qui sont déjà des vieux mariés — comme l'a dit M. Léonard, on peut être marié et dormir ensemble sans faire les mêmes rêves — n'ont plus dormi ensemble ni fait les mêmes rêves. De plus, ils ont dû entamer une thérapie de couple organisée par les deux présidents de parti, MM. Busquin et Nothomb.

Si l'on peut s'interroger sur l'importance que peuvent revêtir des présidents de parti au niveau d'un accord gouvernemental, l'on retiendra que leur intervention s'imposait, étant donné la situation de crise interne que connaissent actuellement tant le parti socialiste que le parti social-chrétien.

Madame la ministre-présidente, l'annonce de ce consensus retrouvé, ou peut-être tout simplement trouvé, peut s'expliquer de deux façons : ou bien effectivement, le Gouvernement et la majorité socialiste et social-chrétienne y croient dur comme fer, ou bien, tout simplement, ils se moquent de nous et, par conséquent, de l'ensemble des citoyens. En effet, il faut le dire d'emblée, votre consensus est avant tout un consensus de la peur, la peur face à la réalité financière de la Communauté française, face aux besoins réels de celle-ci et, enfin, face à différentes échéances électorales.

Mon intervention se divisera en trois parties. Dans un premier temps, elle portera sur des éléments budgétaires, dans un second temps, sur l'analyse des besoins réels de la Communauté française et des réponses que le Gouvernement entend y apporter, et dans un troisième temps, sur l'analyse des enjeux politiques liés à la peur des échéances électorales.

En ce qui concerne le consensus de la peur face aux réalités financières de la Communauté française, je traiterai de quatre points. Bien entendu, je vous parlerai également de l'importante interview accordée à la presse par notre collègue Michel Barbeaux. Mais en premier lieu, madame la ministre-présidente, monsieur le ministre du Budget, je voudrais faire état d'une étude intéressante réalisée par les facultés universitaires Notre-Dame de la Paix à Namur. En d'autres temps et dans d'autres circonstances, vous avez également fait référence à un certain nombre de recherches en cette matière et ce, pour justifier certaines mesures. L'étude menée par Jean-Benoît Charles et qui s'intitule « Les perspectives budgétaires de la Communauté française à l'horizon 2010 » est toute récente puisqu'elle date d'avril 1997. Ce document est intéressant à plus d'un titre, car il établit un certain nombre de simulations en ce qui concerne le rapport d'endettement et il définit, entre autres, l'effort structurel à réaliser annuellement par la Communauté française et ce, dans le respect des normes établies par le Conseil supérieur des finances.

Pour les années 1998 et 1999, les chiffres mentionnés dans l'étude sont pratiquement semblables, en fait légèrement supérieurs, à ceux communiqués par le Gouvernement et qui portent sur un effort structurel de 3,4 milliards. Cependant, il est intéressant de souligner que pour les années se situant au-delà de 1999, madame la ministre-présidente, vous ne nous avez fourni aucune donnée chiffrée sur le plan budgétaire. Or, d'après l'étude, il apparaît qu'en l'an 2000, au-delà des 3,4 milliards reconnus par le Gouvernement, 2,4 milliards seront encore nécessaires en termes d'économies ou d'augmentation de recettes; en

2001, 1,8 milliard et pour les cinq ou six années suivantes, près d'1 milliard.

Ces chiffres sont inquiétants. Je m'interroge sur les raisons de ce silence, qui permet bien entendu un optimisme béat par rapport aux données budgétaires telles qu'elles sont avancées dans cette étude.

M. Van Cauwenberghe, ministre du Budget, des Finances et de la Fonction publique. — Tout cela dépend des paramètres pris en compte, monsieur Drouart. Si vous vous basez par exemple sur un taux d'intérêt constant de 7 p.c., ce qui est un taux « hors norme », cela représente un milliard de trop. Il n'existe pas de bible en matière de perspectives budgétaires. Un certain nombre de paramètres ne sont pas retenus de la même façon — par rapport à nos propres projections — dans ce type d'études. Je suis d'accord d'en débattre avec vous en commission, mais ne brandissez pas cette étude comme si elle constituait la référence des références car elle contient un certain nombre d'erreurs fondamentales de calcul, même par rapport aux masses de base. Cette étude doit donc être prise avec un certain recul.

M. Drouart. — Le débat ne porte pas sur les critères utilisés. Nous pouvons effectivement en débattre. La vraie question est d'ordre politique.

Pour quelles raisons, monsieur le ministre, le Gouvernement ne s'est-il pas exprimé sur les mesures structurelles qui devront être prises au-delà de 1999? Telle est la vraie question.

J'en viens au deuxième élément d'ordre budgétaire: l'interview accordée, le 27 mars 1997, par le député Michel Barbeaux à *La Libre Belgique*. Les journalistes, de même que ses collègues parlementaires, perçoivent ce dernier comme un spécialiste des questions budgétaires, en fonction notamment de son expérience personnelle. Je n'ose imaginer qu'un spécialiste comme lui, qui, en outre, en tant que membre de la majorité, détient une information circonstanciée, voire complète, oserait lancer un certain nombre de déclarations s'apparentant à des divagations politiques.

Le fameux consensus est d'ailleurs déjà quelque peu entaché puisque M. Santkin a, à cette tribune, qualifié M. Barbeaux d'oiseau de mauvaise augure en le regardant droit dans les yeux... A d'autres moments, il a été question de Cassandre... Nous savons très bien qui est visé.

Il est important de rappeler quelques éléments budgétaires soulignés par M. Barbeaux. Lorsque le journaliste Olivier Mouton lui demande, en tant que « M. Budget du PSC », de procéder à un état des lieux, il répond: « En examinant le budget, on constate que nous allons avoir, en 1997, un trou de deux milliards. Cela signifie donc que l'effort restant à réaliser se situe à hauteur de 6 milliards. Sachant que l'année 1999 sera une année d'élections, les mesures devront être décidées au cœur du budget 1998 ».

En d'autres termes, cet effort de 6 milliards doit être décidé dès le mois de mai de cette année. On peut discuter de ce qui précède. Vous me répondrez certainement en ce qui concerne le chiffre de 6 milliards. Il n'empêche que M. Barbeaux demande des mesures structurelles dès le mois de mai.

Lorsque le journaliste lui demande ensuite comment réaliser ces 6 milliards, il répond que certains envisagent des mesures *one shot* pour 1997, mais ajoute: « notre exigence » — c'est-à-dire celle du PSC — « sera de réaliser 6 milliards d'économies structurelles pour 1998 et 1999 ». Le partenaire social-chrétien demande donc que ces

6 milliards d'économies structurelles soient inscrits dès à présent dans le budget 1998. Qu'en est-il?

J'en arrive au troisième volet budgétaire et l'on constate qu'on en est très loin.

Les termes sont parfois révélateurs: dans sa communication, le Gouvernement parle, au sujet du budget 1998, d'une « impasse » de 3,1 milliards. Derrière cette « impasse » se pose le problème des mesures structurelles à prendre. La première d'entre elles est une mesure *one shot* de 2 milliards, qui concerne le Fonds des temporaires. Ensuite, viennent des mesures « de bric et de broc » portant sur 1,1 milliard. On annonce par exemple, dans un esprit nouveau, une diminution de 20 millions des frais de cabinet, alors que, depuis de nombreuses années, nous proclamons qu'ils sont excessifs.

Analysons certaines mesures proposées. La première concerne l'organisation de l'enseignement et a été qualifiée de décret « zéro plus ». Si nous pouvons tous admettre qu'au sein d'un même réseau existent parfois des concurrences inutiles, voire néfastes, ce qui se profile derrière ce décret, lequel prévoit l'organisation par zones, nous inquiète pour différentes raisons. D'abord sur le plan des conséquences pédagogiques et sociales que pourrait engendrer un tel décret. Si l'on peut admettre que des concurrences entre établissements secondaires, en particulier d'un même réseau, sont inutiles, ce qui apparaît derrière ce décret, c'est une rationalisation de l'offre d'enseignement. Concrètement, lorsque deux établissements secondaires d'un même réseau offrent en leur sein de l'enseignement général et de l'enseignement technique, ils seront probablement soumis à une rationalisation qui conduira l'un d'eux à organiser de l'enseignement général et l'autre à organiser de l'enseignement technique. On perdra ainsi cette mixité sociale, cette hétérogénéité qui offrent des valeurs pédagogiques importantes. Derrière cette perte de qualité pédagogique se cache évidemment aussi une rationalisation en termes de pertes d'emploi.

Nous débattons largement dans le cadre de ce décret de la reconnaissance des réseaux et donc de la perte d'autonomie des pouvoirs organisateurs locaux, perte d'autant plus forte qu'ils seront, comme prévu dans le décret « zéro plus », regroupés par zones.

Une autre mesure annoncée par le Gouvernement concerne l'aide des Régions. Vous réaffirmez à plusieurs reprises dans votre communication, madame la ministre-présidente, la solidarité Wallonie-Bruxelles, l'importance de la Communauté française. Le groupe Ecolo soutient bien entendu cette solidarité. Toutefois, qu'en est-il dans les faits? Vous demandez à la Région wallonne et à la Commission communautaire française de prendre en charge une série de services. Je puis comprendre qu'un accord soit déjà intervenu avec la Région wallonne, étant donné que le ministre du Budget wallon est le même que le ministre du Budget de notre Communauté française. Le président du Collège de la Commission communautaire française, notre collègue, M. Hasquin, a-t-il été informé de cet accord politique?

Est-il d'accord avec cette charge régionale? Nous aurions souhaité l'entendre à cette tribune mais, malheureusement, il a été décidé de limiter le nombre d'intervenants à un seul par groupe. J'invite donc mes collègues de la majorité, en particulier les Bruxellois, à aller trouver M. Hasquin avant le vote qui devrait clôturer cette discussion afin de ne pas soutenir bêtement et aveuglément un accord de majorité à la Communauté française qui ne serait pas soutenu par le Collège de la Commission communautaire française.

Autre aspect dérangeant: les services visés, le premier étant le Centre d'accueil pour adultes, sont de petites insti-

tutions qui accueillent des personnes en situation de grande précarité sociale comme les SDF, les gens sortant de prison ou des adultes en rupture sociale. On pourrait imaginer que, pour des raisons d'ordre politique ou institutionnel, on transfère cette compétence aux Régions. Permettez-moi de vous rappeler que la compétence communautaire du Centre d'accueil pour adultes a été affirmée et votée dans des accords auxquels vous avez participé, les accords de la Saint-Michel et de la Saint-Quentin.

A propos des maisons maternelles, rappelons qu'elles accueillent des adultes, mais uniquement à condition qu'ils soient accompagnés d'enfants. Il s'agit clairement d'une matière concernant la protection de l'enfant, la protection du bébé et de sa maman. C'est la raison pour laquelle, aujourd'hui, l'ONE subventionne les maisons maternelles. Il y a donc lieu de s'interroger sur les raisons d'une prise en charge financière par les Régions dans le cadre d'une compétence qui est clairement nôtre, à savoir la protection de l'enfant.

Quant au financement des handicapés de plus de 21 ans dans l'enseignement spécial, j'y reviendrai dans quelques instants.

Je voudrais rappeler qu'il y a des propositions et des moyens. Cette solidarité Wallonie-Bruxelles qui nous est tellement chère peut apporter une aide structurelle et supplémentaire au financement ou au refinancement de la Communauté française. Effectivement, cette aide régionale peut être modulée, et votre Gouvernement a choisi une participation des Régions selon un coefficient qui est au plus bas. Là aussi, je suis surpris. En effet, j'ai lu l'interview de M. Barbeaux et les déclarations de M. Antoine. Tous deux se sont exprimés en faveur d'une aide financière la plus importante, d'un coefficient maximum, des Régions. Il s'agit là d'une possibilité structurelle, d'un manque à gagner de 700 millions, voire d'un milliard.

Pour en terminer avec l'aspect budgétaire, je rappelle qu'après avoir fait une proposition concrète sur une aide récurrente des Régions qui peuvent apporter des moyens substantiels, nous avons également déposé au Parlement une proposition de résolution visant à créer un observatoire neutre ayant pour objectif l'analyse et l'élaboration d'un plan pluriannuel.

Ce plan aurait par ailleurs permis d'intégrer les réinvestissements nécessaires au sein de la Communauté française. Cette proposition de résolution a été discutée, il y a peu, en commission et elle a également été rejetée par la majorité.

Puisqu'il est question de réinvestissements, je saisis l'occasion pour parler des besoins de la Communauté française et j'aborde ainsi la deuxième partie de mon intervention. J'ai parlé d'un consensus de la peur face au budget, mais l'expression reste valable lorsqu'il s'agit des besoins de la Communauté française, des enjeux de société auxquels elle doit répondre. Oublions le débat budgétaire et acceptons la thèse défendue par le Gouvernement qui estime que tout va bien et qu'il dispose donc d'une certaine marge de manœuvre financière. Comparons donc les moyens aux besoins et aux enjeux.

Premier enjeu, les crèches. Elles sont d'actualité pour d'autres raisons et d'autres problèmes que les nôtres. Ainsi des études démontrent que 20 p.c. seulement des besoins potentiels des crèches, dans leurs missions classiques, financées par l'ONE, sont réellement satisfaits en cette matière, qu'il manque en réalité certainement 2 000 places au sein des crèches.

Deuxième enjeu, la maltraitance. Le délégué général aux droits de l'enfant a déposé, il y a quelques jours, son rapport annuel. Il montre combien les problèmes sont, non seulement d'actualité, mais nécessitent des moyens.

J'évoque ici l'un ou l'autre titre de quotidiens: «Enfance meurtrie, le cri d'alarme de Claude Lelièvre. Le délégué général aux droits de l'enfant risque d'être débordé par le boom des dossiers». «Un rapport nouveau, permanent. Exigences».

Troisième enjeu, les organisations de jeunesse. Je regrette, madame la Présidente, que M. Picqué, qui a sous sa responsabilité les organisations de jeunesse, ne soit pas présent pour écouter les propos de l'opposition...

Mme Onkelinx, ministre-présidente du Gouvernement. — Il siège au Gouvernement régional. Il me prie de l'excuser auprès de vous!

M. Drouart. — J'entends bien, madame la ministre-présidente, mais nous sommes aujourd'hui dans un débat exceptionnel. C'est la première fois que votre Gouvernement a déposé une déclaration. Je pense que sa présence aurait pu être la bienvenue et se justifier.

Depuis le début de la législature, vous avez diminué le nombre des détachés des organisations de jeunesse, augmenté sensiblement les frais salariaux, mais aussi plus fondamentalement, vous avez une incapacité budgétaire à reconnaître toute nouvelle organisation. Plus grave même, vous êtes incapable de subsidier toute nouvelle initiative au sein même des organisations.

Quatrième enjeu, les écoles. A cet égard, je voudrais être quelque peu plus précis dans les chiffres par rapport à ce qui vient d'être dit sur d'autres enjeux. Bien entendu, on ne peut que se réjouir du principe d'augmenter les frais de fonctionnement des établissements scolaires. Cependant, soyons clairs! Vous parlez d'une augmentation de 300 francs pour l'enseignement fondamental. Mais en réalité, vous le savez, ce n'est pas 300 francs puisque ce montant contient l'indexation prévue par le Gouvernement de 2 p.c. Il s'agit donc d'une augmentation nette de 150 francs. C'est une réalité chiffrée.

Lorsqu'on sait, qui plus est, que les subsides de fonctionnement des établissements scolaires, depuis le début de la législature, même pour l'enseignement fondamental, sont inférieurs à l'index, vos 150 francs n'apportent en réalité qu'un léger correctif par rapport à ce que vous avez déjà perdu en francs constants depuis le début de la législature.

Lorsque je parle d'enjeu, je peux utiliser d'autres chiffres, et pas nécessairement les nôtres, par exemple, les chiffres intéressants définis par Armand Baudouin, président du secrétariat général de l'enseignement catholique.

Ce dernier souligne précisément que ces frais de fonctionnement n'ont plus été indexés de 1986 à 1992. Il omet de dire que, depuis 1992, ils sont plutôt sous-indexés. Il souligne encore que l'écart entre le coût réel de fonctionnement et le montant des subventions se chiffre à — tenez-vous bien! — 3 000 francs; 3 000 francs par rapport aux 150 francs que vous avancez!

Comprenez que la marge est énorme et que, naturellement, cette mesurette se situe bien en deçà des besoins réels des écoles! Elle l'est d'autant plus qu'aujourd'hui, nous sommes dans une situation où le Gouvernement ne parvient même plus à garantir le prescrit constitutionnel de la gratuité.

C'est l'effet d'annonce, et vous y êtes habitué. Si certaines choses figurent dans cette déclaration, d'autres, par contre, ne s'y trouvent pas. Si j'ai bonne mémoire, voici quelques semaines, madame la ministre-présidente, vous avez provoqué, selon votre habitude, un effet d'annonce spectaculaire sur l'enseignement fondamental. Vous aviez

parlé d'une augmentation des subventions de fonctionnement. J'ai dit ce qu'il en était: 150 francs, par rapport à 3 000 francs.

Vous aviez aussi parlé de l'alignement barémique des instituteurs du fondamental sur les régents. Nous convenons tous que l'enseignement fondamental porte bien son nom. Aucune raison objective — au contraire, dirai-je — ne justifie le petit salaire pour qui s'occupe de petits enfants. Et naturellement, c'est le silence total de la part du Gouvernement.

Je pourrais ajouter d'autres enjeux en matière scolaire: les discriminations positives. C'est un sujet qui me tient à cœur en tant que Bruxellois. Je voudrais vous rappeler vos déclarations en commission du Budget, l'an dernier: la Cour des comptes avait laminé votre gestion en matière de discrimination positive, montrant que sur les 120 millions des Fonds d'impulsion à la politique des immigrés, vous en aviez à peine dépensé une vingtaine. Vous aviez promis à votre majorité de déposer, en septembre 1996, un décret sur les discriminations positives. Je ne vois toujours rien. Qui plus est: les discriminations positives ne sont même pas dans le décret que nous discutons actuellement en commission de l'Éducation.

Face à ces besoins et ces enjeux, je qualifierais vos réponses de dérisoires et d'inquiétantes, voire d'indécentes.

Dérisoires parce que, comme je l'ai montré, elles sont marginales par rapport aux enjeux. Inquiétantes et indécentes parce qu'elles touchent, pour certaines, des publics fragilisés. J'ai parlé des maisons maternelles, des maisons d'accompagnement, mais restent encore les handicapés présents dans l'enseignement spécial après 21 ans, reste une mesure budgétaire un peu floue et qui risque de fragiliser les enseignants temporaires. Tel est le malaise que provoquent vos mesures.

Dans la troisième partie de mon intervention, j'évoquerai le consensus de la peur face aux réalités budgétaires, face à la capacité limitée de rencontrer les besoins et les enjeux de société dans notre Communauté et, enfin, face aux échéances électorales.

Dans un premier temps, je parlerai de la manière dont le Gouvernement, sa majorité, et les présidents de groupe, ont torpillé un groupe de travail mis en place pour émettre une réflexion intéressante, au-delà des débats «politiciens», et qui constitue d'ailleurs le propre d'un groupe de travail — raison pour laquelle il n'y a pas de représentation proportionnelle.

Ce groupe de travail avait été mis en place avec pour seul objectif la neutralité. A la suite d'une demande du PSC et d'un jugement rendu dans la ville d'Hannut, il a été élargi aux avantages sociaux. Ensuite, voici quelques semaines, les députés dans leur ensemble ont voté la réaffirmation de ce groupe et l'on élargi à l'article 24 de la Constitution, à la demande du PSC une fois encore.

Aujourd'hui, votre déclaration comporte une phrase assassine, choquante. Je la cite: «Le Gouvernement juge urgent de proposer une solution sur la neutralité et les avantages sociaux.» Croyez-vous un seul instant que si le Gouvernement a jugé utile de faire une proposition, il soit possible que sa majorité ne le suive pas? Ce procédé est réellement cavalier, voire malpoli. Nous nous sommes présentés à une réunion du groupe de travail, n'ayant pas été avertis qu'elle avait été décommandée. Hier, j'ai reçu un récapitulatif des réunions de commission tout en apprenant que la majorité avait décidé unilatéralement de convoquer le groupe de travail à 8 h 30, le jeudi 29 mai. Dès lors, vous comprendrez aisément que nous ne sommes pas contents.

Mais la réalité est là: il se fait que le PS et le PSC, dont j'ai déjà évoqué les crises internes, ont peur des échéances électorales! Pour certains, il était non seulement nécessaire, mais aussi indispensable de renforcer les piliers, objectif non avoué mais tout à fait réel, tant du côté du PS que du PSC; l'on pouvait se permettre non pas une guerre scolaire, mais une bataille scolaire. Il est évident que la guerre scolaire n'est pas terminée, car le consensus n'existe pas. Aussi des luttes prochaines seront inévitables, qui verront, bien entendu, un vainqueur et un vaincu. Nous les connaissons l'un et l'autre le jeudi 29 mai, à 8 h 30, lorsque nous nous rendrons au groupe de travail pour nous pencher sur l'article 24 de la Constitution. Nous verrons alors quel sera l'accord de majorité qui en ressortira.

Ce que nous pouvons déjà dire après avoir réfléchi et travaillé correctement et honnêtement au sein de ce groupe de travail, c'est qu'en matière de neutralité par exemple, nous sommes très inquiets à l'égard du partenaire socialiste, qui se dit le défenseur de l'enseignement officiel et public. Y aura-t-il certification pour les enseignants issus du libre, qui souhaitent donner cours dans l'enseignement officiel subventionné? Si la règle des trois quarts d'enseignants de l'enseignement officiel est retirée, le sera-t-elle également dans le cadre des écoles libres? Ce ne sont que deux questions, mais je pourrais vous en citer d'autres. On peut aussi parler des avantages sociaux et du poids des finances publiques par rapport à l'enseignement libre. A ce sujet aussi, nous verrons.

La stratégie est claire. Le PSC pouvait se permettre de raviver la guerre scolaire — il était temps de le faire car la crise est là — de raviver le principe d'égalité, tandis que le PS, de son côté, pouvait se profiler à nouveau comme étant le défenseur du pilier laïque, de l'enseignement public. On verra le résultat lorsqu'on fera le compte des blessures à la fin de la bataille.

Pour terminer, je m'adresserai à Mme la ministre-présidente. Madame la ministre-présidente, en raison de l'honnêteté intellectuelle qui nous caractérise, on aurait aimé vous croire à l'écoute de votre déclaration. On aurait préféré croire que tout allait bien et espérer que l'avenir, pour notre Communauté française, soit rose comme l'est la fleur. Cependant, la situation sur le terrain, dans les crèches, dans les écoles, les organisations de jeunesse, pour ne citer que ces institutions, nous amène à constater un réel déficit social, pédagogique par rapport aux politiques et aux moyens nécessaires à la Communauté française.

Les déclarations de M. Ancion à propos de l'augmentation du minerval constituent une illustration supplémentaire de votre pseudosérénité, de votre pseudoconsensus. Ce consensus de la peur est aussi un consensus mou et banal.

Madame la ministre-présidente, vous avez, avec talent faut-il le dire, revêtu votre masque d'optimisme pour nous persuader que tout va bien. Malheureusement, il n'y a plus que vous, que votre Gouvernement et votre fragile majorité pour le croire! (*Applaudissements sur les bancs ECOLO et sur les bancs PRL-FDF.*)

Mme la Présidente. — La parole est à M. Antoine.

M. Antoine. — Madame la Présidente, le groupe social-chrétien salue l'initiative prise par le Gouvernement de nous communiquer — en primeur, en quelque sorte — les lignes directrices du budget 1998, ce qui ne peut que stimuler la vitalité démocratique du Parlement.

Nous pouvons être fiers de siéger au sein de ce Parlement, nonobstant les incidents d'hier. En effet, nous avons, ces dernières semaines, reçu divers rapports; nous avons eu

les programmations de lignes par divers groupes, nous avons observé une obstination et une ferveur remarquables, notamment en commission de l'audiovisuel. Tous ces éléments ont conféré une couleur démocratique à nos échanges, participant pleinement à la dignité du Parlement de la Communauté française.

MM. Santkin, Ducarme et Drouart ont, à juste titre, exposé les clés de lecture de leurs groupes respectifs en vue d'analyser les points positifs et négatifs de ce budget.

En ce qui me concerne, je développerai quatre clés et deux sentiments, à savoir, d'une part le plan pluriannuel, l'égalité, l'autonomie et le respect des engagements sous-crits et, d'autre part, les notions de budget de rigueur et de budget de vigueur.

En 1995, l'accord intervenu entre le PS et le PSC indiquait une somme de 10 milliards. D'emblée, nous avons voulu, monsieur Ducarme, être rigoureux. Nous avons dû ajuster le plan pluriannuel car il repose sur une multitude de paramètres difficilement maîtrisables. Nous avons très rapidement constaté que ce n'étaient pas 10 milliards qu'il fallait prendre en considération mais, en réalité, 14,6 milliards. Nous avons été vigilants, à la hausse comme à la baisse, en dépit du fait que nous n'avons pas toujours pris sur tous les paramètres — nous pourrions en dénombrer environ 90 —, qu'ils soient exogènes ou endogènes. Nous nous réjouissons par conséquent de voir le Gouvernement coller au plus près à un plan pluriannuel, en partie dicté par les normes édictées par le Conseil supérieur des finances en termes de capacités d'emprunt, renvoyant elles-mêmes aux normes SEC, c'est-à-dire aux normes liées au groupe entités II — entités fédérées — par rapport aux normes de convergence définies par le Traité de Maastricht. Nous remplissons donc notre contrat en la matière, en dépit de circonstances difficiles puisque le budget est constitué à 85 p.c. de salaires.

Cet exercice douloureux, nous y avons travaillé d'arrache-pied pendant trois ans. Rappelez-vous les efforts que le Gouvernement et sa majorité ont déployés, dès juillet 1995, sur les normes d'existence au niveau du secondaire, sur le plan de regroupement au niveau du supérieur, sur le modèle de financement de celui-ci, sur les congés de maladie, sur les congés de mission, et je ne vais pas égrener tout le chapelet. Il s'agit de mesures difficiles. Nous aurions certes préféré ne pas les prendre, mais nous avons voulu être responsables en fonction du premier objectif qui était le nôtre, à savoir l'assainissement des finances de la Communauté française.

Je tiens à vous dire, monsieur Ducarme, monsieur Drouart, que nous avons tenu le cap budgétaire jusqu'à présent. Outre l'impact des chiffres et le cap de Maastricht à atteindre, il y va aussi de la crédibilité du projet politique des francophones de ce pays, dans le cadre de l'institution que nous connaissons, appelée Communauté française.

Je ne vais pas faire ici l'exégèse de l'évolution de toutes les familles politiques. A un moment où, tant dans le livre « *Wallons et optimistes* » que « *Demain le futur* », ou dans la résolution du congrès PSC de ce 24 mai, tous les partis francophones réaffirment l'existence d'une solidarité Wallonie-Bruxelles. Nous aurions manqué à notre mission si, aujourd'hui, l'institution qui l'incarne n'était pas capable de tenir le cap budgétaire qu'elle s'était fixé dès 1995. Nous pouvons nous en estimer très heureux pour les francophones — nous ne nous en cachons d'ailleurs pas — à la veille de la négociation difficile et délicate de 1999 quand, nous le savons, un certain nombre de mécanismes de financement viendront à terme.

Le plan pluriannuel nous amène immanquablement à traiter — je voudrais l'appeler ainsi avec un peu d'humour,

moi qui aime beaucoup Tintin et l'affaire des bijoux de la Castafiore — l'affaire des chiffres de Barbeaux. Il faut en parler comme cela, notre collègue Barbeaux ayant fait la une dans pratiquement tous les groupes. Comme nous ne pouvons avoir qu'un seul orateur par groupe et comme son premier album scénarisé par Olivier Mouton a eu du succès, j'ai le sentiment — c'est ce qu'il m'a dit — qu'il en ferait un second. Peut-être choisira-t-il un autre éditeur pour vous tenir en haleine dans les prochaines semaines!

Revenons-en, si vous le voulez bien, à son analyse. Failait-il prévoir 6 milliards ou 3,1 milliards, chiffre retenu par le Gouvernement? A mon avis, très curieusement, l'un et l'autre ont dit vrai. L'explication vient évidemment quand on considère le moment où l'on projette les chiffres, et ils évoluent. Comme je l'ai indiqué, nous avons commencé par 10 milliards pour arriver à 14,6 milliards.

Quelles sont les différences substantielles? Il faut d'abord rappeler l'évolution d'un certain nombre de paramètres sur lesquels nous n'avons pas de prise. Je voudrais notamment épinglez l'indexation. Comme vous l'avez vous-même dit, monsieur Ducarme, il est vrai que le différentiel d'indexation a induit un effort différent. Vous avez fait référence à de nombreux organismes. J'ai malheureusement laissé sur mon banc l'étude des facultés de Notre-Dame de Namur sur les finances de la Communauté française. Je vous conseille de la lire. On ne peut pas nier que ce sont des gens sérieux. En page 17, ils avaient retenu, pour 1998 jusqu'à 2010, un taux moyen de 2,25. A plusieurs reprises, vous êtes venu nous brandir des taux, sous les yeux, en nous reprochant de ne pas suivre les indications de plusieurs universités.

M. Ducarme. — Je n'ai pas dit que les chiffres donnés par les facultés Notre-Dame de la Paix étaient ceux qu'il fallait prendre en considération. J'ai dit tout à l'heure — et, à mon avis, c'est très important — que le Gouvernement s'est basé, à un certain moment, sur un taux d'inflation de l'ordre de 2 p.c., ce qui était une surestimation, et il a alors dû reprendre le chiffre de 1,75 p.c. Si on reprend 1,75 p.c. sur les exercices qui nous concernent maintenant et que l'on décide de passer automatiquement à 2 p.c. pour 1998 et 1999, je trouve que c'est un risque trop dangereux pour la Communauté. D'autant que, nous le savons, dans ce cas le dérapage sera de l'ordre de 4 milliards. Je le répète, c'est extrêmement dangereux.

En approfondissant l'analyse de ce document, si à partir de l'an 2000, vous prenez le coefficient 1,75 au lieu de 2, vous aurez un dérapage de quatre milliards et un effet boule-de-neige au niveau de l'endettement.

M. Antoine. — Vous ayant déjà longuement entendu tout à l'heure et, le temps m'étant compté, je me permets de reprendre la parole pour terminer mon exposé.

M. Ducarme. — Je remarque que vous ne contestez pas mes propos.

M. Antoine. — Attendez, j'y reviendrai. Je commencerai par vous répondre qu'un budget n'est jamais qu'une prévision. Il est extrêmement important de ne pas confondre le budget avec le résultat du compte. Vous le savez comme moi, cette différence est très importante.

Deuxièmement, ce que je voulais vous dire par rapport au coefficient retenu est qu'un document tout récent, publié en avril 1997, reprend un coefficient de 2,25. Ce que je veux dire par là, monsieur Ducarme, c'est qu'il est très difficile d'incriminer l'un ou l'autre de ces coefficients parce que des paramètres exogènes conditionnent notre budget.

Certains ont fait d'autres choix et je peux comprendre que M. Barbeaux, dans un souci de rigueur, s'inspirant de chiffres similaires et faisant une projection, arrive à des prévisions différentes. Chez nous, la hauteur de l'indexation est importante parce qu'elle n'intervient pas de la même manière s'il s'agit de l'inflation des recettes ou s'il s'agit des dépenses. Nous savons qu'il existe un différentiel, notamment concernant l'indice santé. Tout cela n'est pas sans innocence et sans effet sur notre budget.

La deuxième indication est l'ajustement budgétaire. Lorsque M. Barbeaux ou d'autres, à Namur ou ailleurs, enregistrent les demandes transmises par différents départements ministériels, vous devez en principe les intégrer dans votre projection. Il est vrai — et c'est une bonne surprise — que l'ajustement budgétaire est très différent de ce qui avait été annoncé puisque nous en sommes à un montant de 791 millions pour le premier ajustement. Mme Onkelinx l'a rappelé, cela nous mène à moins de 0,3 p.c.

Aucun municipaliste, même le plus avisé, ne pourrait prétendre que son budget initial ne sera modifié, par les différents feuillets, que de 0,3 p.c.! Il n'empêche que, chez nous, étant donné le montant de 235 milliards, cela a évidemment des conséquences.

Entre les deux milliards annoncés à l'ajustement et les 791 millions, après compensation, vous modifiez considérablement le module de vos prévisions.

Reconnaissons, monsieur Ducarme, qu'au vu du report de normes que vous avez sans cesse combattu — avec, il est vrai, l'appui de la Cour des comptes — et des prévisions, on constate que nous n'avons qu'à modifier un différentiel de 134 millions.

On voit donc bien que ce mécanisme, induit sous le Gouvernement précédent et maintenu aujourd'hui, est tout à fait justifié. Faites donc une analyse lucide, reprenez tous les paramètres et reconnaissez que dans ce cas, ce qui n'a pas été dépensé une année, peut être reporté sur l'année suivante. Vous l'avez contesté, la Cour des comptes aussi, en clamant qu'il s'agissait d'un mécanisme fallacieux. Je dis simplement que, pour la deuxième année, les chiffres justifient cette technique et nous permettent d'obtenir une vérité budgétaire qui me semble incontestable puisque le différentiel est minime.

M. Ducarme. — C'est en dehors de l'analyse.

M. Antoine. — Je vous renvoie à certaines de vos interventions en commission qui tranchent avec le ton utilisé aujourd'hui.

M. Ducarme. — Si nous avons repris l'argumentation de la Cour des comptes sur ce point, à aucun moment nous n'avons contesté le fait que les pouvoirs publics pouvaient le faire. J'ai simplement dit qu'il serait bon que les autres pouvoirs publics aient également la possibilité de le faire.

M. Antoine. — Dans ce cas, vous avez effectué un bon bout de chemin en la matière.

Revenons-en à l'affaire Barbeaux, puisque vous l'avez évoquée en premier. Je viens de vous indiquer les différentiels au niveau de l'indexation et la source des différences au niveau de l'ajustement budgétaire. Il y a également un certain nombre de phénomènes difficiles à comptabiliser à l'avance. Je pense en particulier au plan d'accompagnement social. Nous ne savons pas toujours à quel âge le personnel enseignant sollicitera... Or, c'est évidemment un élément qui conditionne la perspective. Nous ne connaissons pas non plus l'évolution des chiffres des congés de maladie. Il n'y a pas très longtemps, nous en étions à

430 000 jours de congé de maladie en moins. On nous annonce que la tendance à la baisse se poursuit.

Ce sont là des éléments sur lesquels le Gouvernement n'a guère de prise. Pourtant, ils conditionnent la stricte évolution du plan pluriannuel.

Monsieur Ducarme, en tant que libéral, vous serez sensible à l'argument suivant: certains membres de la majorité veulent être rigoureux; ils veulent coller au plus près de la vérité budgétaire. S'ils se sont trompés à cause de paramètres évolutifs, nous ne gâcherons pas notre plaisir: si nous ne sommes pas obligés d'opérer toutes les économies annoncées, nous ne nous battons pas pour autant indéfiniment la coulpe.

Vous disposez d'une garantie: dans les deux groupes de la majorité, des personnes possèdent une « boussole budgétaire », comme le disait Mme Onkelinx. A tout moment, elles conseillent le Gouvernement et le mettent en garde. Alors, ne boudons pas notre plaisir si l'effort pour l'année 1998 est peut-être moindre que prévu.

M. Ducarme. — Monsieur Antoine, contestez-vous le bien-fondé de mon analyse? En 1997, le Gouvernement est contraint de se baser sur un taux d'inflation de 1,75 p.c., il dit vouloir passer à 2 p.c. en 1998 et 1999. Manifestement, vous prenez votre plaisir, mais vous n'avez pas de rigueur!

Mme Onkelinx, ministre-présidente du Gouvernement. — Mais si, évidemment.

M. Antoine. — Ces trois dernières années, monsieur Ducarme, s'il est un point sur lequel nous n'avons pas de leçon à recevoir de vous, c'est bien la rigueur.

M. Ducarme. — Je ne donne aucune leçon.

M. Antoine. — Nous avons fait des efforts d'économie qu'aucun Gouvernement n'a réalisés en si peu de temps. Ayez au moins la correction de le reconnaître. (*Interruption de M. Ducarme.*)

Laissez-moi terminer, monsieur Ducarme, car j'imagine que, derrière moi, Mme la présidente s'impatiente. Laissez-moi poursuivre, je vous prie.

J'en reviens à l'affaire Barbeaux, car je voudrais terminer l'album: je vous ai parlé de l'indexation, de l'ajustement, de l'évolution des dépenses. Il reste un dernier élément dans la trame de cet album: la gestion de la dette.

Dès l'abord de cette législature, nous le savions: mieux gérer devait nous permettre des économies, des non-dépenses. (*Interruption de M. Ducarme.*)

Monsieur Ducarme, jouez le jeu, ne m'interrompez pas sans cesse.

M. Ducarme. — Vous jouez donc?

M. Antoine. — Je poursuis: la gestion de la dette, notamment universitaire, pouvait amener des économies. Reconnaissons qu'elle continue à produire des non-dépenses qui viennent à point nommé et conditionnent, elles aussi, le plan pluriannuel.

Pour l'avenir, je ne parlerais pas comme M. Drouart, avec un clin d'oeil — lorsqu'il parle d'enseignement, cela ne manque jamais de sel —, car c'est trop facile de dénoncer toutes les économies que nous avons réalisées et, en même temps, toutes les dépenses que nous n'avons pas faites. Il faut choisir: impossible de refuser les économies tout en espérant des dépenses supplémentaires!

La différence entre vous et nous, c'est que vous, vous voudriez l'imagination au pouvoir — je vous le concède, monsieur Drouart — et que, pour nous, il existe deux maîtres-mots: la rigueur — je viens de le démontrer — et la vigueur — j'y viendrai.

Pour l'avenir, ne soyons pas euphoriques: il faudra se montrer extrêmement prudents. Il ne faut pas croire que nous avons franchi la ligne d'arrivée, que nous sommes parvenus à l'équilibre dépenses-recettes, que nous pouvons abandonner la recherche d'économies. Sûrement pas. La rigueur s'imposera, plus que jamais.

Pour ce qui concerne les mesures structurelles, nous nous réjouissons de ce qu'un budget de 1,1 milliard soit prévu sur les 3,1 milliards. Mais nous devons prendre l'engagement solennel que les 2 milliards restants devront trouver relais par des mesures structurelles, soit en termes de recettes, soit en termes de dépenses. Si nous voulons être rigoureux jusqu'au bout, nous devons tenir cet engagement et telle est notre volonté. Fin de l'épisode de l'affaire Barbeaux.

Je voudrais dire deux choses en ce qui concerne le plan pluriannuel. Premièrement, comme la ministre-présidente l'a rappelé, il n'y a pas, monsieur Drouart, de mesures d'économies sur le nombre d'encadrements. Je ne voudrais pas que vous veniez, en octobre prochain, nous dire que nous avions annoncé qu'il n'y aurait pas de mesures d'économies. Je vous dis de suite qu'il y en aura encore en septembre. Se produira alors ce qui a été voté l'année dernière. Il convenait de le souligner.

Deuxièmement, pour ce qui est de la perspective en termes d'économies, si on s'engage résolument dans la gestion par zones, en prenant tous les mécanismes réglementaires nécessaires, je pense que l'on produira bien plus d'économies que celles qui sont avancées par le Gouvernement, qui est — je pense — fort timide en la matière.

D'autres pistes d'économies ne sont pas à exclure. Je pense plus particulièrement à l'encadrement des cours philosophiques, au regroupement par cycles, à la révision de l'arrêté royal 413 et à la simplification des réseaux publics. Dans ces matières, cette majorité dispose encore d'un champ libre, pour autant qu'elle agisse avec autant de rigueur que de vigueur.

J'en viens à l'égalité. M. Santkin l'a évoqué, le premier élément de ce principe a été la mise sur pied de la commission dite de «l'article 24». Tous les groupes en font partie. Vous y avez participé par le dépôt d'un rapport que nous n'avons pas encore eu le plaisir de lire mais qui sera, j'imagine, distribué prochainement. Il s'agit d'une base importante qui nous permettra de travailler sur les différences objectives. Une première réunion de cette commission a déjà eu lieu et la deuxième est programmée dans un proche avenir.

Deuxième élément: la ministre-présidente, en page 11 du document qu'elle nous a transmis, nous indique que sera coulée par voie décrétole une règle uniforme sur les prestations des enseignants, quels que soient les réseaux dans lesquels ils officient. Ce point nous tenait à cœur et nous l'avons évoqué à plusieurs reprises à cette tribune. Cette promesse est un véritable acte de confiance pour les mois qui viennent.

Troisième élément: accélérer la révision des régimes des titres, d'un côté, le régime des titres suffisants et, de l'autre, celui des titres requis. Cette mesure n'est pas innocente sur le plan de l'égalité entre les corps enseignants et elle représente une avancée intéressante.

M. Ducarme. — J'ai lu vos déclarations dans *La Libre Belgique* à ce sujet.

M. Antoine. — La révision des titres ne fait pas du tout l'objet de la commission de «l'article 24». Cela se trouve dans la déclaration du Gouvernement.

Monsieur Ducarme, sur ce terrain-là, je vous prie de laisser parler M. Hazette, qui est bien plus convaincant que vous!

M. Ducarme. — Mais vous n'avez pas permis à M. Hazette de s'exprimer!

M. Antoine. — Autre élément en termes d'égalité: la neutralité.

Vous nous mettez face à un dilemme. Soit on vous communique aujourd'hui les fondements de l'accord que nous souhaiterions voir discuter et, dans ce cas, vous viendrez nous taxer de majorité qui impose un accord; soit on ne vous les donne pas, et vous nous direz qu'il s'agit d'une conspiration du silence!

Faites donc un choix. Voulez-vous que nous vous transmettions les bases de cet accord? Cela était prévu, M. Léonard a même convoqué au plus tôt la commission pour vous révéler ce que nous souhaiterions partager avec vous. Ou souhaitez-vous que nous vous l'annoncions une fois cet accord conclu? Dans ce cas, vous direz que le jeu est fermé.

Notre préoccupation était d'assurer l'égalité d'accès à tous les diplômés — quelle que soit l'école normale dont ils proviennent — à l'enseignement officiel, enseignement de service public par excellence.

Nous savons que cette neutralité est le prélude d'une organisation de l'offre d'enseignement sur base du caractère. Et donc, dans un avenir que j'espère rapproché, elle entraînera une simplification des réseaux publics. J'ai cru entendre les mêmes propos de votre bouche tout à l'heure, monsieur Ducarme.

Toutes ces mesures — relatives au règlement, à la neutralité et aux finances — demanderont un réinvestissement des frais de fonctionnement, principalement au profit du subventionné, communal, provincial et libre.

C'était une des attentes du rapport que j'avais déposé, nous le prenons avec satisfaction. Nous discuterons des avantages sociaux au sein de la commission de l'article 24. En dehors du projet pédagogique, la préoccupation exprimée est d'instaurer ce rapport d'égalité, exercé par les communes, au profit des autres établissements, singulièrement des établissements libres. Nous savons que l'égalité doit être compatible avec le plan pluriannuel.

Il ne suffit pas d'être vigoureux pour défendre nos thèses, nous devons aussi le dire avec la rigueur nécessaire. Il est vrai qu'il faut parfois ronger son frein, mais il est des réalités budgétaires que nous voulons partager.

Plan pluriannuel, égalité, autonomie. Autonomie parce que nous voulons une gestion plus dynamique de l'enseignement public de la Communauté française. Beaucoup d'enseignants se sont plaints, avec raison, de ne pas avoir l'exercice des responsabilités qui pourraient exister dans d'autres réseaux. Le modèle avancé par la ministre-présidente devrait permettre, par ce phénomène de déconcentration, d'avoir plus de pouvoirs dans les établissements avec, simultanément, un remembrement de l'enseignement libre.

L'enjeu est non seulement une dynamique pédagogique plus dense mais aussi une rationalisation de l'offre d'enseignement que nous préférons à une révision des normes.

Vous avez l'engagement formel de Mme la ministre-présidente, soutenue par sa majorité, du maintien de ces

normes. Malgré tout, en termes d'offre d'enseignement, il reste des efforts à faire mais les élèves n'en subiront pas les inconvénients puisque l'éventail par zone subsistera à travers les services publics fonctionnels ou organisationnels.

M. Drouart. — Vous reconnaissez donc qu'il y aura des rationalisations dans l'enseignement, en particulier dans l'enseignement libre par le zonage, et qu'il y aura, en conséquence, des pertes d'emplois, sans changer les normes.

M. Antoine. — Vous souhaiteriez que vos cauchemars deviennent réalité. Soyez patient et responsable. Nous avons encore douze décrets à voter d'ici à la mi-juillet. En octobre, vous verrez qu'il y aura, tant pour l'enseignement libre que pour l'enseignement public, comme le souhaitait M. Ducarme, ce rapprochement des pouvoirs organisateurs, même si un certain nombre de garanties devront être orchestrées, tant pour les enseignants que pour les pouvoirs organisateurs.

J'indiquais tout à l'heure la rigueur du plan pluriannuel, la vigueur de la défense de l'égalité, de l'autonomie, j'en arrive aux frais de fonctionnement.

Rappelez-vous les trois mystères douloureux, formule que j'emprunte à Régis Dohogne, qui concernent le fondamental. Il s'agissait des bâtiments, de la revalorisation barémique et des frais de fonctionnement.

En ce qui concerne les bâtiments, une avancée manifeste a été orchestrée au détour de la ligne d'urgence pour répondre aux problèmes rencontrés dans tous les réseaux. J'espère que le mécanisme va encore s'accélérer et j'en profite pour demander au ministre compétent de mettre rapidement sur pied le cadastre des bâtiments scolaires pour qu'en 1999, nous ayons une photographie complète des bâtiments, ce qui n'est pas encore le cas pour le moment.

Deuxième élément: les frais de fonctionnement. Il est vrai, monsieur Drouart, que certains esprits chagrins estiment qu'un montant de 300 francs est largement insuffisant. Je comprends leur impatience mais nous devons être à la fois vigoureux et rigoureux. Nous avons voulu rendre ces deux attitudes compatibles. Ce consensus constitue une avancée significative et un premier pas vers un réinvestissement prioritaire au profit du fondamental.

Il est vrai qu'un mécanisme de solidarité a été mis en place et je l'avais appelé de mes vœux. Comme vous l'avez dit vous-même, tous les réseaux comprennent des écoles riches et des écoles pauvres. La solidarité s'impose donc dans tous les réseaux et ceux qui en ont le plus besoin doivent être aidés. C'est pour cette raison que le mécanisme des 100 francs et du transfert des 5 p.c. a été mis sur pied afin de permettre de répondre, en autonomie, aux besoins les plus criants. Tel était aussi notre souhait. A l'avenir, des critères sélectifs devront être définis pour rendre pertinents ces mécanismes des 100 francs capitalisés.

Nous devons en débattre au sein de ce Parlement. Pour les codifier, un décret devra être élaboré sur proposition du Gouvernement et nous devons en discuter et le voter. N'oubliez pas un seul instant, monsieur Ducarme, que le patron de l'Union des Villes et le CEGEC vont s'accorder.

J'aimerais vous soumettre une suggestion, madame la ministre-présidente. Etant donné que le budget n'est pas encore déposé formellement, ne pourrions-nous appliquer le mécanisme adopté dans le fondamental au secondaire afin d'y développer une solidarité, sous forme d'enveloppes constantes, au profit des écoles techniques et professionnelles?

En matière de rigueur, nous respectons les engagements souscrits. Nous l'avons fait sur les bâtiments, nous le faisons, par un premier pas, sur les frais de fonctionnement. Dans les mois et les années qui viennent, nous ne manquerons pas d'agir de même pour les corrections barémiques qui figurent d'ailleurs dans la déclaration de politique communautaire et auxquelles nous sommes très attachés, comme l'ensemble de la majorité.

Dernier élément: la réaffirmation, dans la vigueur, de la solidarité francophone. (*Colloques.*)

En matière de solidarité régionale, nous devons ramener le curseur de 90 à 92,5 en 1998 et à 95 en 1999, et dégager ainsi davantage de moyens régionaux vers la Communauté française. Si vous additionnez l'aide des 370 millions et celle de la Région wallonne au FESC, vous avez 500 millions de plus. (*Vives protestations sur les bancs ECOLO.*)

Les 95 p.c. du curseur sont ainsi dépassés. En d'autres termes, nous anticipons la solidarité régionale telle qu'elle existe en Flandre entre la Région et la Communauté et telle que nous la souhaitons. (*Colloques sur de nombreux bancs.*)

Mme la Présidente. — Je prie l'assemblée de laisser M. Antoine poursuivre son intervention.

M. Antoine. — En effet, l'année prochaine, nous serons au-delà de la valeur de 92,5 prévue pour le curseur grâce aux 370 millions et aux moyens provenant de la Région wallonne pour le FESC.

Que vous aimiez ou non, les chiffres sont là! (*Exclamations sur les bancs ECOLO et du PRL-FDF.*)

La solidarité régionale que nous souhaitons se traduit dans les chiffres: 500 millions supplémentaires sont mis à la disposition de la Communauté française et nous nous en réjouissons. C'est la condition *sine qua non* d'un projet politique commun aux Bruxellois et aux Wallons.

Pour l'avenir, et ce sera le mot de la fin, nous avons encore du pain sur la planche. Je pense ici à certains décrets, notamment le décret missions, et à un réinvestissement que d'aucuns qualifieront de timide, mais qui est également le signe d'une certaine vigueur, à savoir le réinvestissement dans la recherche scientifique, à la spécialisation des universités, à un décret « formation initiale » que nous attendons, car dans la perspective du décret « missions » et du plan 2000-2005, il nous paraît important d'assurer une meilleure formation aux enseignants de demain et de mettre sur pied un véritable « plan langues ».

M. Ducarme. — Sur quoi cela porte-t-il?

M. Antoine. — Pendant deux ans, cette majorité a travaillé en prenant des mesures difficiles, dans la rigueur. Elle a mis une grande vigueur à défendre les points de vue du parti socialiste et du parti social-chrétien. Pour ma part, j'ai le sentiment que, dans les deux années à venir, vous ne serez pas déçus de l'action vigoureuse de cette majorité. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Onkelinx, ministre-présidente du Gouvernement.

Mme Onkelinx, ministre-présidente du Gouvernement. — Madame la Présidente, après avoir écouté les questions et remarques des uns et des autres, j'ai l'impression que les débats qui seront organisés en commis-

sion et, ensuite, en séance publique sur le budget seront particulièrement importants cette année.

En quelques heures, les analyses ont déjà commencé. Qu'en sera-t-il lorsque vous aurez eu l'occasion de les approfondir, de mûrir vos questions et de confronter davantage encore les différentes données ?

Fort heureusement, de très intéressantes considérations ont été développées à cette tribune par la majorité. En outre, quand nous tiendrons le débat sur le budget, celui qui devra vous répondre sera celui qui domine réellement le sujet au sein du Gouvernement, à savoir le ministre du Budget. Chacun comprendra que dans la brève réponse que vous avez souhaitée, je n'entrerai pas dans les détails ni des dispositions budgétaires ni des arguments qui étaient celles-ci.

Parmi les critiques émises par MM. Drouart et Ducarme portant sur les paramètres pris en compte par le Gouvernement, notamment à propos de l'inflation pour les années 1998 et 1999, la principale vise le *one shot*, comme on l'appelle à tort, à savoir l'opération strictement comptable dont les effets sont limités à la seule année 1998.

Quand je pense, mesdames, messieurs, que l'an dernier, tous deux nous reprochaient d'être inflexibles, de refuser de reporter à plus tard les économies nécessaires ! Voilà qu'à présent, ils nous réclament du sang et des cendres.

M. Ducarme. — Pas du tout.

Mme Onkelinx, ministre-présidente du Gouvernement. — Ils se sont, bien entendu, gardés de formuler des propositions. C'est normal...

M. Ducarme. — Votre argumentation est douteuse. Vous auriez mieux fait de laisser M. Van Cauwenberghe répondre à votre place. C'est décevant.

Mme Onkelinx, ministre-présidente du Gouvernement. — On peut légitimement attendre de l'opposition des propositions constructives dans de grands débats de société. Je pense notamment aux débats sur le décret relatif aux missions de l'école, sur le statut de la RTBF ou sur le CSA. Je reconnais donc bien volontiers le rôle constructif de l'opposition dans ce genre de débats. Il est naturel que l'opposition s'oppose...

Si l'effort structurel est limité à 1,1 milliard, c'est parce qu'il correspond à celui qui, dans le cadre du plan pluriannuel, est nécessaire et suffisant pour atteindre l'objectif, soit 14,4 milliards, sur la durée de la législature. La version actualisée de la projection établit l'effort restant à accomplir à 3,4 milliards en 1998 et 1999. Pour 1999, il restera 2,3 milliards, ce que nous avons déjà prévu à travers les pistes que j'ai dressées hier. Je n'y reviens pas.

Je m'étonne des considérations développées à cette tribune par M. Ducarme concernant l'inflation. En effet, il donne l'impression d'imposer au Gouvernement la prise en compte du taux de 1,75 parce que celui-ci a été pris en considération en 1997, comme si ce taux était immuable, comme s'il ne devait plus changer dans les années à venir.

M. Ducarme. — Je n'ai pas dit cela.

Mme Onkelinx, ministre-présidente du Gouvernement. — Examinons les différents taux pris en compte ces dernières années. En 1991, le taux était de 3,21, en 1992, de 2,43, en 1993, de 2,75, en 1994, de 2,38, en 1995, de 1,47 et, en 1996, de 2,06. Votre raisonnement mériterait donc d'être quelque peu approfondi, monsieur Ducarme.

M. Ducarme. — Laissez donc M. Van Cauwenberghe répondre sur ce point.

Mme Onkelinx, ministre-présidente du Gouvernement. — En tout cas, les conjoncturistes affirment que la baisse de 1997 ne sera probablement pas confirmée en 1998 et en 1999. Je vous donne rendez-vous dans un an pour nous départager...

De toute façon, le Gouvernement a bien fait de ne pas trop vous écouter l'an dernier quand vous nous poussiez à la facilité. Cela nous permet de ne pas vous suivre cette année lorsque vous nous poussez à faire mal inutilement.

Quant à la mesure ponctuelle, elle utilise simplement un solde resté disponible depuis 1992. Vous vous souvenez peut-être que, pendant la première législature qui a suivi la communautarisation de l'enseignement, les crédits non dépensés au lieu d'être reversés dans le budget général de l'année suivante, comme nous le faisons maintenant, étaient conservés dans ce que l'on a appelé les fonds de la section particulière. Nous utilisons ces fonds, tout simplement. Je vous accorde volontiers que nous ne pourrions opérer de la sorte qu'une seule fois. C'est pour cette raison que nous avons d'ores et déjà prévu les 2,3 milliards de 1999.

Deuxième critique, le report supposé de charges sur les Régions. Il n'est nullement question de cela. Nous n'avons aucune compétence à dicter aux Régions ce qu'elles doivent ou ne doivent pas faire. Nous avons à nous occuper de nos affaires. C'est précisément ce que nous faisons.

Quand un élève de plus de 21 ans demande son maintien dans l'enseignement pour des raisons pédagogiques, c'est évidemment de la compétence de la Communauté. Par contre, lorsqu'il le demande parce qu'il ne trouve pas de place dans une institution, nul ne contestera que la compétence d'hébergement des adultes, de même que celle des ateliers protégés, est régionale. Il en est de même pour l'accueil.

La même démarche est proposée pour les missions indûment prises en charge par l'ONE dans le secteur de l'accueil des adultes.

Notre volonté est de ne pas faire porter sur l'individu le souci de trouver une institution. Nous acceptons de le prendre en charge, mais sous réserve que la Région marque son accord.

Les compétences de la Communauté sont vastes; il vaut mieux les exercer correctement que de vouloir empiéter sur les compétences des autres niveaux de pouvoir.

Quant aux remarques sur la neutralité des avantages sociaux, le Gouvernement souhaite évidemment que le groupe de travail parlementaire débouche sur les consensus les plus larges. Si telle ou telle conversation de couloir, telle ou telle suggestion a pu aider à aplanir les différends, chacun s'en réjouira. L'essentiel n'est pas là; il sera accompli au sein du groupe de travail.

Le rôle des présidents de parti a également été évoqué. Je n'ai pas pour habitude — on s'en est aperçu l'an dernier — de recourir aux arbitrages pour un oui ou pour un non, mais comme ces derniers mois des voix s'étaient élevées pour souhaiter une évaluation des politiques aux différents niveaux de pouvoir, comme des relents de guerre scolaire réapparaissaient, il nous a simplement semblé nécessaire de savoir, au plus haut niveau des partis, si nous restions bien dans le cadre de la déclaration de politique communautaire. Dès que les réponses affirmatives ont été reçues, nous n'avons pas éprouvé de grande difficulté à nous mettre d'accord, vous en conviendrez.

J'en viens aux éloges. La satisfaction, notamment de M. Antoine, me réjouit. Je n'avais d'ailleurs jamais douté qu'il en serait bien ainsi. Voici un mois, lorsque M. Ducarme m'a interpellée sur des déclarations parues ici ou là, j'avais déjà pu le rassurer sur la cohésion de la majorité. Chacun constate aujourd'hui que j'ai eu raison d'avoir confiance, si j'ose dire, en la confiance de toute la majorité.

J'en arrive à la déconcentration ou ce que l'on appelle le « zéro plus ». Je crois que ce terme a été repris par tout le monde. Je rappellerai que cette formule apparemment compliquée désigne une chose très simple. Je vous invite à m'écouter, monsieur Ducarme, car je crois que vous avez besoins d'explications en la matière.

Quand un enseignant nommé définitivement n'a plus un horaire complet, il reste payé pour un horaire complet. Son horaire doit dès lors être complété dans une autre école. Ce problème ne peut évidemment être résolu avec une seule école; il faut en regrouper plusieurs. Par ailleurs, on ne peut pas non plus réunir toutes les écoles; ce serait ingérable. Un enseignant de Mouscron ne va pas compléter son horaire à Verviers. C'est pour cela qu'on associe le « zéro plus » à la déconcentration pour l'enseignement de la Communauté et à la fédération en micro-zones pour l'enseignement libre.

Lorsqu'un enseignant a une spécialité qui n'existe plus nulle part, il faut le requalifier. Par exemple, il n'y a pratiquement plus d'élèves en bonneterie; les professeurs nommés dans cette spécialité doivent être requalifiés, par exemple dans une fonction d'éducateur.

Le « zéro plus » est en fait le troisième volet du plan de réduction de l'écart entre les normes organiques et les charges budgétaires, en clair, la différence entre les enseignants payés et les enseignants présents dans leur classe.

Si l'économie est limitée, c'est parce que, dans la pratique, nous avons déjà pris les choses en main par des mécanismes adaptés à la spécificité des réseaux. Nous visons partout le même objectif: l'efficacité dans l'utilisation des ressources humaines, comme on dit en jargon, en désignant tout simplement par là le fait de veiller à ce que tous les enseignants que nous rémunérons soient au service des élèves, ce qui est d'ailleurs aussi ce qu'ils souhaitent.

Pour ce qui concerne les critiques que j'ai entendues et que vous avez développées, notamment au sujet du statut à temps partiel des enseignants, de la mobilité etc., je veux simplement rappeler — les spécialistes de l'enseignement le savent bien — que grâce à un décret de la Communauté française, le partage du temps de travail est une réalité dans l'enseignement et que les enseignants qui le souhaitent — beaucoup ont d'ailleurs fait ce choix cette année — peuvent accomplir leur travail à temps partiel.

Quant à la mobilité, qui est également organisée au profit des enseignants, elle a aussi été inscrite l'année dernière dans un décret. Comme vous le constatez, nous avons déjà répondu aux interrogations concernant l'avenir que vous avez développées aujourd'hui.

Venons-en à l'augmentation forfaitaire des subventions de fonctionnement. Cette augmentation est généralement bien acceptée, et on le comprend. Ici également, en accordant pour tous les élèves de l'enseignement fondamental une augmentation forfaitaire, nous en faisons bénéficier tous les réseaux.

Pour ce qui est du mécanisme de solidarité, nous appliquons à nouveau la même philosophie. Dans tous les réseaux, l'enseignement officiel subventionné, le libre mais aussi celui de la Communauté, certains établissements méritent un plus.

Les organes fédérateurs seront-ils capables de formuler des propositions en se plaçant au-dessus de la mêlée? Nous pourrions l'apprécier, mais, monsieur Drouart, je tiens à rappeler que l'attribution se fera sur la base de critères qui vous seront soumis par le Gouvernement. En outre, les subventions seront versées par l'administration, sur décision du Gouvernement. Nous n'avons pas retenu la technique des fonds particuliers, l'essentiel était de rencontrer les besoins dans tous les réseaux. C'est chose faite.

M. Ducarme a rappelé la nécessité de convergence entre réseaux officiels. Je voudrais faire deux remarques à ce propos. Premièrement, si le groupe de travail débouche sur un consensus — je dis bien consensus et non compromis — sur la neutralité, les collaborations entre réseaux officiels, en particulier dans l'enseignement fondamental, vont évidemment être très largement accrues. Le développement tout à la fois de la déconcentration de l'enseignement de la Communauté et des unités d'enseignement dont j'ai parlé hier, renforce toute la structure de concertation au sein de l'enseignement officiel mise en place à la satisfaction générale depuis 1993. Nous poursuivons donc bien dans la ligne de la concertation et non de l'isolement des réseaux en glacis fermés sur eux-mêmes.

Deuxièmement, aucun pouvoir organisateur ne sera en aucun cas et d'aucune façon obligé d'adhérer à un organe de représentation. Il va de soi que les avis de ces organes ne concerneront que les pouvoirs organisateurs qui ont adhéré ou adhéreront librement à un organe représentatif. Le problème n'est d'ailleurs pas nouveau. Ainsi, les écoles secondaires israélites bénéficient depuis deux ans de dérogations, alors qu'elles n'adhèrent pourtant à aucun organe fédérateur. Il est évident que la liberté de l'enseignement est à ce prix. Nous y veillerons et je suis heureuse que vous y veillez avec nous.

Je voudrais apporter quelques précisions à l'intention de M. Drouart au sujet de l'augmentation des moyens de fonctionnement. Dans l'enseignement fondamental, l'augmentation de 300 francs prévue par élève conduit à une augmentation globale des moyens de fonctionnement de plus de 141 millions. Cette augmentation représente une croissance de la subvention par élève de près de 4,2 p.c. Pour rappel, au cours des deux dernières années, les moyens de fonctionnement de l'enseignement fondamental avaient simplement été indexés par rapport à une inflation prévue de 1,75. L'effort consenti cette année est donc plus que doublé par rapport aux années précédentes.

Pour ce qui concerne l'enseignement secondaire, l'augmentation est de 255 francs pour les élèves de l'enseignement général et de 275 francs pour ceux de l'enseignement technique et professionnel.

Ceci conduit à un accroissement des subventions de l'ordre de 1,4 p.c. Ici aussi, la Communauté française a consenti un effort supérieur à celui des années antérieures, puisque la pratique de ces deux dernières années aurait dû conduire à une hausse d'un demi-point inférieur à l'inflation, soit 1,25 p.c.

Enfin, en ce qui concerne l'alignement barémique, on peut être de mauvaise foi, mais il ne faut pas exagérer! Comme vous le savez, dans le menu que j'ai proposé pour la discussion relative à la réforme de l'enseignement fondamental, au point 1 figure le respect de l'engagement pris dans la déclaration de politique communautaire, à savoir l'alignement barémique des instituteurs sur les régents. Cela était prévu à partir de l'an 2000, étant donné que cela concordait avec le plan 2000-2005 de l'école de la réussite. Peut-être pourrions-nous anticiper. Nous le verrons dans le cadre du budget 1999, mais en tout cas, cet engagement sera respecté.

Monsieur Santkin, vous vous êtes réjoui de ce que nous venons de vous annoncer : d'une part, la maîtrise du budget dans le cadre du plan pluriannuel, seule manière de conforter notre institution, dont le destin est d'être l'axe fort de la solidarité entre Wallonie et Bruxelles; d'autre part, la garantie qu'il n'y aurait plus, sous cette législature, de mesures de réduction de l'encadrement organique, que ce soit dans les domaines de l'éducation, l'enfance, l'enseignement supérieur, l'audiovisuel, la culture, bref, l'ensemble des secteurs de la Communauté française.

Je profiterai de cette intervention pour déjà vous livrer quelques conclusions sur le plan budgétaire. Tout d'abord, pour 1997, après avoir exécuté les budgets des dépenses de 1995-1996, dans la limite stricte de nos moyens, la Communauté française présente un budget 1997 correctement ajusté, avec le souci de rencontrer les besoins essentiels de différents niveaux d'enseignement par la réaffectation d'un montant de 890 millions.

Pour 1998, la Communauté française poursuit son effort de redressement, en intégrant des mesures structurelles supplémentaires à hauteur de 1,1 milliard et en couvrant l'impact sur les recettes de la dette inflatoire par l'utilisation ponctuelle d'une réserve non récurrente.

Pour la période s'étalant de 1999 à 2004, fidèle à sa décision de gérer sa destinée budgétaire dans le cadre de l'application d'un plan pluriannuel, dont l'expérience a démontré qu'il était strictement respecté quant à ses objectifs depuis sa mise en place en 1994, la Communauté devra encore intégrer en 1999 des mesures structurelles à hauteur de quelque 2,2 milliards, qui seront rencontrées par :

1. La poursuite et l'amplification des mesures reprises dans le budget 1998;
2. L'accroissement des recettes institutionnelles TVA, à la suite de la détermination des critères objectifs devant préciser leur répartition;
3. La montée en puissance des recettes radio-redevance, à la suite de la mise en place définitive des nouvelles structures de perception et d'une augmentation éventuelle des tarifs;
4. La recherche de toute autre recette nouvelle.

Je voudrais, du haut de cette tribune, remercier l'ensemble du Gouvernement pour le travail effectué et peut-être mettre plus particulièrement en valeur celui réalisé par le ministre du Budget. Grâce à ces décisions, la Communauté affirme avec force avoir démenti les prédictions des pessimistes de tous bords. Ces projections pluriannuelles se trouvent confirmées dans les faits et le solde restant à couvrir en 1999 est limité à quelque deux milliards.

La Communauté se refuse ainsi d'envisager la confection de son budget sous l'angle de la seule rigueur technocratique et comptable, coupée des réalités humaines de terrain. Les mesures structurelles proposées préservent au maximum l'emploi et la mesure ponctuelle envisagée permet d'atteindre 1999 dans le respect des objectifs initialement projetés.

Ainsi, la Communauté française poursuit dans la voie qu'elle s'est tracée. Le solde des mesures structurelles indispensables à son équilibre financier sera réalisé de manière privilégiée par un aménagement de ressources nouvelles. La Communauté ne se retrouvera pas, dans le prochain débat institutionnel, en situation de quémandeuse. Elle y participera en acteur responsable, consciente de ses droits, soucieuse de préserver l'intérêt de tous les francophones de Belgique.

Oui, monsieur Santkin, seul le respect des engagements suscite la confiance. Nous avons besoin de la confiance des citoyens, de nos enseignants, de nos chercheurs, de nos fonctionnaires, de nos personnels de l'Aide à la jeunesse et à l'enfance. Nous avons besoin que les créateurs, tels ceux du cinéma mis à l'honneur ces jours-ci, et que tous ceux qui vivent par et pour notre Communauté, exercent leur tâche dans la sérénité retrouvée.

Madame la Présidente, mesdames et messieurs les députés, si nous avons débouché sur ce qu'un grand journal appelle « un multi-armistice », qui dépasse de loin le cadre traditionnel d'un exercice de rédaction de budget, si nous maintenons le cap, c'est grâce à vous, nous vous le devons.

Votre vigilance constante, votre bonne foi le plus souvent, votre traque inlassable du moindre écart, la manière dont vous exigez sans cesse que nous soyons à la hauteur du destin de notre Communauté, nous poussent à donner le meilleur de nous-mêmes, à ne jamais relâcher notre effort. Hier, j'ai ouvert ma communication en taquinant les Cassandre qui avaient prédit le pire. Je voudrais clore ma réponse aujourd'hui en leur demandant au contraire de rester aux aguets. C'est en croyant prématurément qu'elles avaient engrangé la victoire définitive, que les troupes d'Hannibal se sont assoupies dans les délices de Capoue. Ce qui leur a manqué, ce sont peut-être des Cassandre qui gardent le camp éveillé. Bon travail à tous ! (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

Mme la Présidente. — La parole est à M. Ducarme.

M. Ducarme. — Madame la Présidente, madame la ministre-présidente, monsieur le ministre, chers collègues, j'ai senti dans certaines interventions que l'on tentait de justifier l'accord en le présentant comme un consensus, et non comme un compromis. Ce fut notamment le cas de M. Santkin, satisfait de voir toujours ses amis au pouvoir, de M. Antoine, au nom du PSC, et de la ministre-présidente maintenant.

Vous utilisez, depuis près de trois jours, l'artifice des mots pour démontrer une avancée. Je dois constater que ce n'est vraisemblablement pas un compromis entre vous, sans quoi il serait sanctionné par un certain nombre de projets de décrets. Ce n'est pas non plus un consensus au niveau de la Communauté française, parce que vous avez préféré travailler entre vous plutôt que d'y intéresser l'ensemble du Parlement.

J'étais tenté de le considérer comme une sorte d'arrangement majoritaire, mais c'est bien pire : sous la houlette de deux experts, MM. Busquin et Nothomb, vous avez convenu d'une transaction. Vous avez transigé de façon à vous maintenir, et ce, sans revoir certains mécanismes, sans donner d'assurances. Comme le dirait M. Antoine : dans la rigueur.

Quand je parle de mécanismes, je veux dire qu'à aucun moment, je n'ai entendu à cette tribune d'intervenants de la majorité nous donner des garanties en ce qui concerne le financement des avantages sociaux pour les villes et les communes. Je n'ai obtenu aucune réponse sérieuse en ce qui concerne la neutralité. J'ai simplement constaté, comme je l'ai dit ce matin, que cette transaction garantit le « top » de chacun des différents pouvoirs organisateurs. Il y aura bien sûr une amélioration en ce qui concerne l'enseignement au niveau fondamental. Mais cet argent sera distribué par les patrons, qui jugeront qui peut obtenir un peu plus de moyens. Ceci est vrai tant pour l'enseignement libre, pour l'enseignement de la Communauté française, et au niveau des villes et communes.

La ministre-présidente dit que nous verrons s'ils peuvent le faire dans l'équité. Je lui réponds que le système

mis en place risque d'entraîner à nouveau des dérapages. Si aujourd'hui, vous avez effectivement convenu d'une transaction, le dossier risque certainement de nous réserver des surprises, au moment où les textes seront déposés, où ils seront votés et où ils seront appliqués.

J'apporterai une précision aux groupes de la majorité, répondant à M. Antoine à propos des avantages sociaux. Il a dit: « Vous demandez le texte, mais si on vous le donne, vous nous direz que vous n'êtes pas d'accord avec ce qu'il comprend. Par contre, si on ne vous le donne pas, vous nous direz que vous n'êtes pas en mesure de faire un commentaire. » Comment dialoguer de cette façon?

Ce qu'en réalité vous nous faites savoir ainsi, c'est que le texte que vous déposerez sera à prendre ou à laisser!

M. Antoine. — Non.

M. Ducarme. — La démonstration est donc faite de manière très claire. Ou alors, il aurait fallu nous donner le texte pour que l'on sache ce que vous entendez par avantages sociaux et neutralité. Vous dites: l'accord a été passé; on convoque la réunion le 29 mai prochain et on verra à ce moment-là. Si vous adoptiez une attitude correcte en vous plaçant dans l'hypothèse du pacte scolaire, vous n'auriez pas réagi comme vous l'avez fait maintenant, d'autant que des cris de victoire ont été poussés par le PSC dans une certaine presse et que je pressens que, du côté de la famille socialiste, il faudra remettre les horloges à l'heure dans une autre presse.

Vous ne nous donnez même pas le procès-verbal de la transaction. Vous le conservez pour que l'on ne sache pas ce qu'il contient. Vous défendez, chacun dans votre parti, l'idée que vous avez gagnée. Dès lors, peut-on parler de transaction? Comment cela va-t-il se traduire lorsque les textes devront effectivement revenir au Parlement? Aujourd'hui, vous passez un stade. Vous aurez la possibilité — surtout le PSC lors du congrès qu'il tiendra samedi — d'annoncer à vos amis que tout va bien. Vous pourrez même dire à vos « missionnaires », qui ne permettent pas d'atteindre le quorum aujourd'hui, que tout s'est passé pour le mieux. Mais ce n'est qu'une petite étape qui est passée; nous verrons ensuite ce qu'il en sera.

Une déclaration d'intention vient d'être faite. J'estime pour le moins particulier qu'il ait fallu, à la mi-législature, l'intervention des présidents de parti pour « retremper » votre déclaration gouvernementale et vous donner la certitude de pouvoir continuer. Ce à quoi nous avons eu droit aujourd'hui sous le prétexte d'une communication budgétaire, c'est une déclaration dite d'armistice. Mais, je le répète, je crains que ce soit le même type d'armistice qu'au Vietnam, où il fallait en signer 250 pour être certain d'obtenir un minimum de pacification.

Nous verrons, à l'usage, ce qui adviendra sur le terrain de l'enseignement. Je vous dirai simplement que la confiance qui nous animait à un certain moment fait désormais défaut. Si le texte va à l'encontre de la liberté qui peut exister pour les citoyens, les parents et les pouvoirs organisateurs des villes et communes, et ce, sur la base de l'avis émis par le Conseil d'Etat quant au décret « missions », nous veillerons à ce qu'on ne justifie pas le fait que le principe d'égalité n'est pas respecté pas le fait que le dispositif ne le permet pas.

Je redoute que la dérive que vous avez dénoncée en matière de culture — les aides aux communes amies — se pratique également dans le domaine de l'enseignement.

En ce qui concerne le budget, Mme la ministre-présidente s'est permis de faire allusion à nos propos de l'an

dernier. A cet égard, elle devrait plutôt demander à ses collaborateurs de faire moins de prose et de fournir davantage de chiffres ou, à défaut, permettre au ministre du Budget de s'exprimer à la tribune. Aucun membre du conseil communal de Thuin n'oserait se risquer à de telles pratiques!

Mme la ministre-présidente n'a pas nié le dérapage incontestable des recettes à concurrence de 450 millions en ce qui concerne les éléments exogènes. Elle a omis de relever l'insuffisance des perceptions à concurrence d'un montant s'élevant à environ 540 millions. Elle nous a expliqué que c'était du « plus », parce qu'il fallait bien, mais que c'était imprévisible, alors qu'elle avait dit exactement le contraire à propos des 890 millions relatifs aux dépenses des départements. Madame la ministre-présidente, si nous avions laissé faire la majorité concernant les taux d'intérêt — M. Antoine s'est un peu aventuré tout à l'heure — nous aurions presque pu considérer que les 900 millions que vous récupérez sur la dette étaient uniquement dus à votre gestion de la dette, passant à la limite sous silence le phénomène de politique monétaire et le bénéfice des faibles taux d'intérêt.

Quoi qu'il en soit, nous examinerons tout cela chiffres à l'appui. Cependant, je suis convaincu que vos chiffres — notamment celui de 3,1 milliards en 1998 — se révéleront inexacts quand nous serons en possession du rapport de la Cour des comptes. Vous nous avez fixé rendez-vous dans un an. En ce qui me concerne, je crois que, dans quelques semaines au plus tard, vos données seront battues en brèche. Vous allez passer un cap. Toutefois, je suis persuadé que les prévisions du feuilletton d'ajustement budgétaire et du projet de budget seront démenties dans un mois...

C'est en fonction des montants prévus dans le feuilletton d'ajustement budgétaire et dans le projet de budget, et des informations qui nous seront communiquées par des institutions telles que la Cour des comptes, que l'on pourra déjà dire, dans un mois, si ce que vous avez annoncé aujourd'hui était effectivement exact.

Je terminerai par votre souci de vous concentrer sur vos compétences. Chacun a exprimé ici son accord au sujet du dialogue entre la Wallonie et Bruxelles. M. Antoine a même essayé de faire croire qu'il avait lu intégralement le livre de M. Louis Michel.

M. Antoine. — C'est très long !

M. Ducarme. — C'est extraordinaire, vous m'avez cité 35 fois tout à l'heure et il suffit de citer M. Louis Michel pour que vous entriez en transes...

Vous avez déclaré — et c'est quand même plus important — que tout le monde était d'accord ici pour renforcer le dialogue entre la Wallonie et Bruxelles.

Madame la ministre-présidente, vous avez décidé d'octroyer ce montant de 370 millions, dont 120 millions seront à charge de la COCOF à Bruxelles. Dans le cadre de ce dialogue Wallonie-Bruxelles et de la volonté de travailler ensemble, avez-vous pris le moindre contact avec la COCOF, avec M. Hasquin? En avez-vous éventuellement délibéré avec M. Picqué? Votre dialogue Wallonie-Bruxelles se limite à dire: « Pour pouvoir équilibrer notre budget, nous allons nous délester de compétences; nous n'en parlerons même pas avec les Bruxellois puisque, de toute façon, M. Van Cauwenberghe maîtrisera la question au niveau de la Wallonie. » Trouvez-vous ce comportement opportun de la part du Gouvernement de la Communauté française, censé rassembler les Wallons et les Bruxellois francophones? Ce n'est pas une attitude politique très

constructive. Il est bien beau de venir nous dire, sous votre masque de Venise, que cette entente entre la Wallonie et Bruxelles est une bonne chose pour la Communauté française. Quand le masque tombe, à la fin du carnaval, nous constatons un véritable mépris pour le dialogue de la Communauté française avec la Région de Bruxelles. (*Applaudissements sur les bancs PRL-FDF.*)

M. Hasquin. — Votre propos est opportun, monsieur Ducarme. J'y ajouterai un élément. Réflexion faite, au vu de ce qui vient de se passer — certains estimeront que je me fais l'avocat du diable — je dirai que les craintes de M. Philippe Moureaux quant à l'affaiblissement de la fédération bruxelloise du parti socialiste, dans le cadre des nouvelles structures du PS, s'avèrent fondées. On a rapidement profité de cette évolution interne du PS pour imposer à la Région de Bruxelles, sans la consulter, un certain nombre de charges nouvelles. J'aurais d'ailleurs aimé entendre M. Picqué s'exprimer sur la question puisqu'il est membre du Gouvernement de la Communauté française et a, par ailleurs, en charge les compétences en question au sein du Collège de la Commission communautaire française. Je suppose qu'il sera capable de supporter ces charges, dans ses enveloppes budgétaires.

Mme la Présidente. — Je rappelle que nous en sommes à la réplique de M. Ducarme. Poursuivez, je vous prie, monsieur Ducarme.

M. Ducarme. — Madame la Présidente, la remarque de M. Hasquin était la bienvenue. C'est regrettable, il est vrai, que M. Picqué soit absent.

M. Harmel. — Ils étaient ensemble au Gouvernement.

M. Ducarme. — Je crois que vous, personnellement, vous auriez préféré y être aussi. (*Sourires.*) La situation ne se présentant pas de cette façon...

M. Harmel. — Cela m'a permis de venir vous écouter.

M. Ducarme. — Le passage dans l'opposition peut parfois durer des années, mais il ne faut jamais perdre espoir, je puis vous rassurer sur ce point.

J'en viens à un point plus fondamental concernant cette dynamique vis-à-vis des francophones. Vraisemblablement à l'initiative du grand régionaliste qu'est M. le ministre du Budget, vous venez de mettre le doigt dans un engrenage de détricotage progressif des compétences de la Communauté française.

Lorsque nous avons dû revoir la problématique des puéricultrices et du financement prévu par le FESC au niveau fédéral, nous avons cru que la Communauté française, étant donné ses compétences, jouerait un rôle charnière. Or, elle ne joue pas ce rôle et laisse cette compétence aux Régions.

Mme Onkelinx, ministre-présidente du Gouvernement. — Cela concerne l'emploi et n'entre pas dans le cadre de nos compétences.

M. Ducarme. — C'est votre analyse politique.

Cela signifie que, chaque fois qu'un problème sera posé, vous ne le traiterez pas en fonction du service qui peut être rendu aux francophones mais en fonction des moyens.

Mme Onkelinx, ministre-présidente du Gouvernement. — Si, en fonction des services rendus aux francophones dans le cadre des compétences qui sont les nôtres.

M. Ducarme. — Non! Vous en avez fait la démonstration: vous dites que cela ne relève pas de nos compétences et que l'on doit donc abandonner cette matière, sans dialoguer, sans discuter.

Les débats vont vraisemblablement s'éterniser quelque temps encore au sein de la Communauté française, madame la ministre-présidente. Cela montre qu'un certain nombre de choses devraient être revues au niveau de la manière dont le Gouvernement travaille et gouverne.

A travers votre intervention, vous avez tenté de nous faire la démonstration de la rigueur, comme dirait M. Antoine. La rigueur qui est la vôtre devrait faire pâler plus d'un libéral.

Dans le texte que vous nous avez distribué, il y a, en page 23, une particularité: «Il me semble que nous avons fait du bon travail dans la préparation de ce budget parce que, contrairement aux leçons d'arithmétique, nous avons recherché non pas le plus petit commun diviseur, mais le plus grand commun multiple». Vous devriez, avec vos ministres et vos collaborateurs, revoir vraiment les leçons d'arithmétique. Il va falloir chercher pour trouver le plus petit commun diviseur et le plus grand commun multiple! En réalité, en arithmétique, il n'existe que le plus grand commun diviseur et le plus petit commun multiple.

La démonstration de votre rigueur est ainsi faite. (*Applaudissements sur les bancs PRL-FDF.*)

Mme la Présidente. — La parole est à M. Drouart.

M. Drouart. — Madame la Présidente, madame la ministre-présidente, chers collègues, dans cette brève réplique, je voudrais mettre en avant l'ambiguïté du langage tenu par le Gouvernement et ceci sur trois points en particulier.

Premier point. On ne peut, madame la ministre-présidente, se targuer d'avoir sauvé les finances de la Communauté française, d'être sortis du rouge, d'être sortis du tunnel — pour reprendre certaines des expressions entendues —, et en même temps annoncer pour 1999, année électorale, la nécessité de prendre encore 2,3 milliards de mesures structurelles.

Vous n'êtes parvenue, dans votre budget, qu'à en présenter 1,1, alors que — faut-il le dire? — M. Barbeaux, qui était naturellement au centre des débats, avait annoncé au nom du groupe social-chrétien qu'il exigerait de réaliser 6 milliards d'économies structurelles.

En outre, il annonçait que ces mesures d'économies structurelles pour 1998 et 1999 devraient être prises dès le mois de mai de cette année. On voit bien ce qu'il en est!

On ne peut pas non plus se targuer d'avoir sauvé les finances de la Communauté française tout en occultant l'après 1999. Car après 1999, il y a 2000, 2001, 2002... J'ai avancé les chiffres d'une étude qui mérite débat et qui montre qu'il y aura d'autres économies structurelles à prendre.

J'en arrive ainsi à la deuxième ambiguïté et au double langage tenu par le Gouvernement.

On ne peut pas promettre aux institutrices maternelles et primaires qu'elles auront une indexation barémique en l'an 2000, alors que, pour cette date, on n'a, à ce jour aucune mesure structurelle annoncée. Et aucun montant n'est avancé pour les mesures à prendre! De plus, faut-il vous rappeler que cette mesure n'est pas inscrite dans le budget 1998?

Faut-il aussi vous rappeler certains accords passés? Je me souviens d'un accord entre le cabinet Mahoux et les

organisations syndicales pour qu'il y ait à la fois une indexation et un relèvement barémique pour les instituteurs et institutrices du maternel. Et pour ce qui est du primaire, lors de la discussion du budget 1997, nous avions déjà mis en avant le fait qu'il n'en serait pas ainsi. On nous a alors promis ces mesures pour 1998. On sait maintenant qu'il n'en sera rien. Et vous osez encore nous dire que cette indexation aura lieu... en 1999, année de campagne électorale.

M. Antoine. — C'est vous qui le dites!

M. Drouart. — Voilà la réalité, monsieur Antoine!

Troisième preuve du double langage tenu par le Gouvernement: la solidarité Wallonie - Bruxelles. Le président du Collège de la Commission communautaire française, qui nous a fait l'honneur de sa présence dans cette enceinte, nous a appris la signature d'un accord de solidarité Wallonie - Bruxelles. Mais au-delà de ce seul accord wallon et de certains débats internes parfois houleux entre le ministre du Budget wallon et moi-même, qui mettent à mal la solidité de ce lien, nous constatons deux choses.

Il y avait une possibilité structurelle de renforcer cette solidarité Wallonie-Bruxelles par une aide financière des Régions dans un accord que nous avons — au sein de la Saint-Michel et de la Saint-Quentin — coulé avec les partenaires PS et PSC, que, monsieur Antoine, vous avez vous-même voulu défendre au sein de la majorité. Vous n'y êtes pas parvenu.

Vous pouvez avancer vos chiffres. Je ne suis pas convaincu, mais soit, cela fera l'objet du débat final. Plus grave, vous êtes occupé à dépiauter la Communauté française de ses compétences. On ne peut en même temps se targuer d'être le garant de cette solidarité Wallonie-Bruxelles, lui refuser les moyens structurels au niveau financier et dépiauter la Communauté française de ses compétences au profit des Régions.

Je conclus, au-delà de ce double langage, que les réponses que le Gouvernement a apportées tant dans le débat budgétaire que dans les propositions qu'il annonce sont insuffisantes et choquantes. Elles sont insuffisantes par rapport aux réels besoins des enjeux de notre Communauté française. Elles sont également choquantes parce que les différents secteurs qui sont ou seront concernés sont des secteurs fragilisés de notre Communauté, à savoir les maisons maternelles, les centres d'accueil, les enseignants temporaires et enfin les élèves handicapés pour lesquels il n'existe aucune garantie réelle. (*Applaudissements sur les bancs ECOLO.*)

Vote nominatif sur la motion de confiance

Mme la Présidente. — Plus personne ne demandant la parole dans la discussion, je la déclare close.

A l'issue de ce débat, j'ai reçu un projet de motion déposé par MM. Santkin et Antoine, qui est libellé comme suit :

« Le Parlement de la Communauté française,

Ayant entendu la communication faite par la ministre-présidente du Gouvernement, au nom de celui-ci, et contenant les lignes directrices du budget 1998 qui sera mis en œuvre;

Ayant entendu les interventions des membres de l'Assemblée et les réponses faites à celles-ci par la ministre-présidente du Gouvernement;

Accorde sa confiance au Gouvernement et passe à l'ordre du jour. »

Nous passons au vote.

— Il est procédé au vote nominatif.

75 membres ont pris part au vote.

46 membres ont répondu oui.

29 membres ont répondu non.

En conséquence, cette motion de confiance est adoptée. Elle sera transmise à la ministre-présidente du Gouvernement.

Ont répondu oui:

MM. Antoine, Barbeaux, Bayenet, Biefnot, Mme Bouarfa, M. Burgeon, Mmes Cogels-Le Grelle, Corbisier-Hagon, MM. Deffet, Dehu, Mme Docq, MM. Donfut, Dupont, Mme Dupuis, MM. Etienne, Ficherouille, Mme Foucart, MM. Gilles, Harmel, Hiance, Hollogne, Hotyat, Istasse, Léonard, Liénard, Malisoux, Massy, Mathot, Melin, Mouton, Namotte, Perdiu, Poty, Mme Salmon-Verbayst, MM. Santkin, Scharff, Sénéca, Tahay, Thissen, Tomas, Mme Toussaint-Richardeau, MM. Vancrombruggen, Walry, Mme Willame-Boonen, M. Wintgens et Mme Yerna.

Ont répondu non:

M. Baille, Mmes Bertouille, Carton de Wiart, MM. Damseaux, Daras, Decléty, Desgain, Drouart, Ducarme, Foret, Hinnekens, Houssa, Knoops, Kubla, Marchant, Mme Maréchal, M. Mathieu, Mme Nagy, M. Neven, Mme Persoons, M. Pierard, Mme Servais-Thysen, MM. Severin, Smeets, Snappe, Mme Stengers, MM. van Eyll, Wahl et Willems.

M. Ducarme. — C'est là une majorité bien fragile!

Mme la Présidente. — La séance est levée.

— *La séance est levée à 13 h 50.*

Prochaine séance demain, vendredi 23 mai 1997, à 10 heures.